

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N<sup>o</sup>. 13, rue La Montagne, Basse-Ville.

PARTIE RELIGIEUSE.

JOURNAL D'UN VOYAGE DE QUÉBEC A LA RIVIÈRE COLOMBIE, A l'ÉTOUR DE L'AMÉRIQUE DU SUD,

PAR J. B. Z. BOLOUC, Prêtre, missionnaire du diocèse de Québec; ADRESSÉ A M. CYPRIEN T... , PRÊTRE. (Suite.)

Toute cette terre, qui a plus de 12 lieues de long sur environ 4 de large, n'offre presque aucune plaine, le tout est occupé par une suite de montagnes gigantesques dont les flancs inégaux heurtent et découpent les nuages. La position inégale de leur base fait qu'elles offrent de loin et en grand ce que présente de près et en petit un assemblage de cristaux de roche. Ce qui me frappa, c'est que quelques-uns de ces pics aigus, écartés les uns des autres par le pied, tendent à se réunir par le sommet, de sorte que l'on les confond les uns dans les autres. En égard aux circonstances où je me trouvais et où je me trouve encore, ils me présentent l'image des écueils d'ici-bas qui, souvent, séparent et écartent les unes des autres des personnes faites pour être unies, mais elles se rapprochent en s'élevant vers le ciel.

Les parties basses de ces pics paraissent couvertes d'une mousse longue et épaisse que les premières chaleurs de l'été commencent à faire reverdir. A l'endroit où finissent les neiges on aperçoit plusieurs torrents prendre naissance, se précipiter, heurtant et surmontant tous les obstacles, et finir par briser sur des masses inébranlables de roc leurs eaux qui, jaillissant dans les airs, reçoivent les couleurs de l'arc-en-ciel. Après avoir admiré ce travail de la nature qui a jeté ainsi les uns sur les autres rochers, glaces et torrents, l'âme se pénètre des plus vives émotions de reconnaissance et de tendresse envers celui qui en est l'auteur. C'est un moment de jouissance céleste pendant lequel notre faible cœur oublie bientôt les peines et les privations qu'on éprouve sur mer.

Les eaux qui environnent ces froides contrées sont abondamment peuplées d'oiseaux. On y trouve tous ceux dont j'ai déjà parlé, et en outre une quantité de canards sauvages un peu plus petits que ceux du Canada, dont ils diffèrent encore par le plumage. Les pigeons du cap Horn y sont aussi en grand nombre; ils suivent les navires des jours entiers afin d'attraper quelque chose à manger. C'est un oiseau assez joli et de la grosseur des pigeons ordinaires. Son plumage sur les ailes et le dos est noir et blanc, le reste du corps est couvert d'un beau duvet blanc. Ses pieds sont palmés, et lorsqu'il est fatigué du vent ou de la mer, il marche sur les vagues en se soutenant faiblement de ses ailes à la manière des sataniques. Quoique ce petit habitant des régions australes ne soit pas beaucoup exposé à être tourmenté par les hommes, il a néanmoins un moyen de défense. En ayant pris un à la ligne, je voulus le caresser, mais il n'entendit point badinage, et paya mes caresses d'une bouffée d'huile très-puante qu'il laissa échapper de son gosier, ce qu'il renouvela autant de fois que quelqu'un voulut lui toucher. ... Il me reste encore, mon cher Cyprien, à te parler de l'animal le plus singulier que j'aie eu occasion de voir dans mon voyage. Je ne sais si je dois lui donner le nom de poisson ou d'oiseau, mais supposons-le oiseau. Il porte le nom de pingoin. On le connaissait très-anciennement, et il n'y a presque point de relations qui n'en fassent mention, car on le trouve en plusieurs endroits, ici, au cap de Bonne-Espérance, au sud de la terre de Vandiemer, aux îles Falkland ou on le tue par milliers, dans les mers du nord, etc., etc. "Les rivages en sont peuplés, dit un voyageur, leurs innombrables légions stupides, pressées, inactives, courent les grèves en formant de longues files qui ressemblent, comme dit quelqu'un, à une procession d'enfants de chœur en camail." Le pingoin est de la grosseur du canard, il est noir, et son bec est sillonné en travers. Il ne vole jamais, car il n'a que des moignons d'ailes qui ressemblent à des nageoires. La plus grande partie de sa vie se passe dans l'eau, où il plonge et nage de même que les poissons, et avec une vitesse surprenante. Son cri est perçant et très-fort; quand la mer est un peu tranquille, on l'entend à plus de 10 arpents.

Lorsque nous eûmes doublé le cap St. Jean qui forme la partie orientale de la terre des États, le vent tomba tout-à-fait pendant quelques heures. La mer, cependant, était dans une grande agitation. Le capitaine fit descendre les vergues de perroquet et attacha solidement tout ce qui se trouvait sur le pont. Tout cela était pour nous de tistes présages pour le doublement du terrible cap Horn, l'effroi des marins. Nos craintes ne diminuèrent pas lorsque nous vîmes le vent s'élever avec violence, sans cependant qu'il y eût de danger, mais il nous obligea de porter au sud-est, au lieu de sud-ouest, pendant trois jours; aussi le 7 nous trouvâmes-nous par les 59° 45'

de longitude et 56° 47' de latitude. Notre capitaine, jusque-là si gai, commença à devenir sombre; enveloppé d'une longue rellingote et la tête couverte d'un casque qui lui descendait jusque sur le milieu de la figure, il se promenait taciturne sur le pont. S'il nous parlait quelquefois, c'était pour nous alarmer sur ce que nous devions éprouver.

Le 8 décembre, jour de la Conception, quelques heures se passèrent en calme et il tomba de la neige mêlée de pluie, après quoi le vent s'éleva favorable. La température, qui était considérablement diminuée depuis quelque temps, ne fut que de 2° 66 ce jour-là, au thermomètre de Réaumur, (de Fahrenheit 35°). C'est la plus basse température que nous ayons eue. Le vent joint à la pluie et souvent à la grêle ne laissait pas néanmoins de faire passer de bien tristes nuits à l'équipage obligé de veiller à notre sûreté. Plusieurs étaient presque nus, et avec cela toujours mouillés; aussi promirent-ils bien que s'ils mettaient une fois pied à terre, le cap Horn ne les reverrait pas une seconde fois. Si tel est le climat de ces contrées dans le mois de décembre, où commence leur plus belle saison, que doivent faire les pauvres habitants des terres magellaniques et de la Patagonie dans les mois de juin et de juillet où le soleil paraît à peine sur leur horizon.

Quant à nous, nous n'eûmes guère à souffrir du froid. La plus grande incommodité était de ne pouvoir dormir ni jour ni nuit; car bien que le vent ne fût pas toujours très-fort, la mer était continuellement si grosse que nous étions à chaque instant exposés à être jetés hors de nos lits. Pour moi, j'ai été un peu plus maltraité que les autres. Dès le 3 décembre, je ressentis une attaque du scorbut, maladie incommode causée par le manque d'exercice, l'humidité du navire et les vivres salés. Les mains m'enflèrent au point que je ne pouvais plier les doigts sans beaucoup de peine et en éprouvant de vives douleurs dans les jointures. Je fus donc obligé pendant quelques jours de prendre un exercice continu, à marcher sur le pont, à me battre les mains sur les épaules et à faire quelquefois la manœuvre. Cela joint à la nourriture simple, du biscuit et de l'eau, que je pris pendant quelques temps, arrêta le progrès du mal qui diminua insensiblement, de sorte que le jour de Noël je ne ressentais presque aucune douleur.

La journée du 10 se passa en calme, mais pendant la nuit il s'éleva un vent passablement fort et de plus tout-à-fait contraire, ce qui nous obligea de porter au sud jusqu'au 13 où nous nous trouvâmes, moins quelques minutes, à 59° de latitude. Depuis le 5 décembre le jour ne s'était point couché et il faisait aussi clair la nuit qu'il a coutume de faire en Canada lorsqu'il y a beaucoup d'aurores boréales ou que la lune est sur l'horizon après 4 jours de croissant. Dans la nuit du 12 au 13 décembre il faisait tellement clair qu'à minuit on pouvait lire sur le pont aussi facilement qu'on le fait à Québec à 4 heures du soir, jour pour jour. Le soleil se leva à 2 heures 48 minutes et du matin, et ne se coucha, le 13 au soir, qu'à 9 heures 11 minutes.

Le 14, nous doublâmes enfin le cap Horn par un très-beau temps et par un vent de 3 ou 4 mailles à l'heure. J'ajoutai ce jour-là à notre marche de chaque jour depuis Québec, et je trouvai un résultat de 4,269 lieues de 25 au degré, ne comptant que les principaux détours sur mer. Il fallait voir comme nous étions contents, non seulement nous, mais encore tous ceux qui se trouvaient à bord. A nous considérer, on aurait dit que nous nous croyions à la fin de nos fatigues. Notre capitaine, à notre grande satisfaction, recouvra sa gaieté.

Le cap Horn, situé dans la petite île du même nom, est remarquable par sa hauteur et sa configuration extraordinaire: il est regardé comme la terre la plus méridionale de la partie du continent de l'Amérique et comme l'extrémité des Andes. Tu sais, cher ami, combien ce cap est redouté des marins à cause des tempêtes et des froids qu'ils y éprouvent ordinairement et dont nous avons été exempts, grâce à Dieu. Il n'est pas rare de voir des navires y passer un mois, 6 semaines et même davantage. Pour nous, dix jours nous ont suffi. Quelques navigateurs, pour s'épargner la peine de le doubler, aiment mieux

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N<sup>o</sup>. 13, RUE LA MONTAGNE.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS.

s'exposer au passage dangereux du détroit de Magellan, surtout à l'entrée de la mer Pacifique, qui n'est pas toujours aussi pacifique qu'on le croit généralement; nous en eûmes une preuve évidente le 16 décembre: au lever du soleil nous passâmes à la vue des îles de Diego Ramirez. Quoique le vent ne fût pas bien fort, la mer était houleuse. Le capitaine nous prédit une forte brise et elle ne tarda pas à se faire sentir. A midi, nous filions 10 nœuds à l'heure, et le tempête se déclara vers le soir. Deux voiles furent rompues, et avec celles qui restaient nous fîmes quatre degrés de longitude en 18 heures, car nous avions vent en poupe.

(A continuer.)

PROPAGANDE.—Le dernier cahier des "Annales de la Propagation de la Foi", qui vient de paraître, contient le compte rendu des recettes et des dépenses de cette œuvre pour l'année 1842. Ce compte est précédé d'une notice sur l'origine de l'association qui date au plus de 21 ans, et qu'on doit à la piété de deux dames de Lyon. Une d'elles eut l'idée de provoquer une contribution volontaire de cinq centimes par semaine de la part des fidèles qui voudraient concourir au succès de cette entreprise dans le but de propager la doctrine chrétienne chez les peuples sauvages.

Qui pourra croire qu'en si peu de temps cette association s'est étendue sur toutes les nations du globe, et que de deux mille fr., où s'est élevée la recette de la première année, elle se monte en 1842 à la somme énorme de 3,792,889 fr. 57 cent? On voit, dans le détail des sommes fournies par tous les diocèses du monde, que celui de Cambrai seul a contribué pour 81,000 fr., ce qui suppose plus de 31,000 associés à raison de leur mise de cinq centimes par semaine. En 1842, douze diocèses ou vicariats apostoliques sont venus s'ajouter au nombre des chrétiens. Les tribus américaines, refoulées au-delà des montagnes Rocheuses, sur les bords de l'Océan-Pacifique, réclament les prêtres dont leurs pères avaient gardé le souvenir. Bientôt on comptera quatre évêques et plus de soixante missionnaires dans les îles de l'Océanie, sur des rivages où naguère le navigateur voyait fumer les horribles festins des cantabales. Un vicar apostolique et douze prêtres vont aborder aux côtes de Guinée pour annoncer parmi les noirs de l'Afrique centrale le Dieu dont ils sont aussi les enfants.

La Chine ne s'enorgueillit plus de son indépendance jalouse derrière la grande muraille. Elle livre ses ports au commerce de l'Europe. L'Église a pris possession de ce sol ensanglanté par les six pieds de terre qu'il a bien fallu donner à chacun de ses martyrs.

ÉGLISE D'IRLANDE.—Parmi les griefs les plus sérieux de l'Irlande se trouve la loi en vertu de laquelle toute propriété de l'église d'Irlande est attribuée au clergé protestant, qui ne représente que la minorité de la population; cette loi est d'autant plus odieuse qu'elle a été un acte de véritable spoliation: les biens qu'elle a donnés au clergé protestant appartenaient très-légitimement à l'Église catholique, avant que l'Angleterre eût jugé à propos de mettre la main dessus. Des lettres, adressées, il y a quelques années à lord Grey, par un des hommes qui connaissent le mieux la situation de l'Irlande, M. James Mills, mettent cette question dans tout son jour.

Pour faire ressentir l'énormité des charges qui pèsent sur le peuple irlandais, au bénéfice du clergé protestant, M. James Mills s'est livré à un travail consciencieux; il a fait, par exemple, un relevé de tous les revenus du clergé dans plusieurs pays du monde, et c'est de la comparaison de ces différents revenus avec les exigences du clergé protestant d'Irlande, que résulte la différence révoltante que nous allons signaler.

Il existe en Irlande tout au plus 500 mille habitants qui appartiennent à l'Église anglicane; voyons donc ce que le culte d'un pareil nombre d'habitants coûte dans les autres pays, sans acceptation de religion:

Table with 2 columns: Country and Amount. Rows: En Russie par 500 mille habitants, \$37,500; En Autriche, 125,000; En Allemagne, 150,000; En France, 85,000.

Table with 2 columns: Country and Amount. Rows: Amérique (Nord), 150,000; Amérique (Sud), 75,000; Suède, 175,000; Danemark, 175,000; Hollande, 200,000; Espagne et Portugal, 250,000.

Ces calculs, qui sont rigoureusement exacts, établissent un revenu en moyenne de \$135,000 pour cinq cent mille habitants. Si donc le clergé protestant en Irlande n'était pas privilégié, son budget ne dépasserait point ce chiffre, et en admettant un pasteur pour 300 familles, ce pasteur aura droit à un salaire annuel de \$500. Mais M. James Mills veut tenir compte aux ministres de la religion réformée de leur qualité de membres de l'église officielle, et dans un plan de réforme qu'il développe, il accorde aux protestants en Irlande un pasteur pour cent familles; il propose de leur allouer un salaire de \$1,500 par an, et une maison confortable; et de plus, pour les évêques ou autres dignitaires de l'Église, il pousse la libéralité jusqu'à leur accorder \$240,000. Ceci admis, on pourrait établir le budget de l'Église anglicane en Irlande ainsi qu'il suit:

Table with 2 columns: Item and Amount. Rows: Salaire des pasteurs, \$1,567,050; Rente des maisons, 10,000; Pour les évêques, 240,000; Total, \$1,817,000.

pour environ 1,000 ecclésiastiques; c'est à dire qu'ils seraient douze fois plus rétribués en moyenne que le même nombre d'ecclésiastiques dans toutes les autres parties du monde.

Aujourd'hui les prétentions de l'Église anglicane sur l'Irlande s'élèvent à \$1,135,537 liv. st. Soit, \$40,677,485. A déduire, 1,817,000.

Différence, \$38,860,485. D'où il résulte que le clergé protestant, étant rétribué quatre fois plus que le clergé catholique en Irlande, et quinze ou vingt fois plus que dans plusieurs pays de la chrétienté, il pourrait être fait remise au peuple irlandais de plus de vingt-cinq millions de piastres.

Pour rendre encore plus sensibles les justes griefs du peuple irlandais contre la religion de la minorité qui l'opprime, il faut savoir que l'Angleterre, qui compte 9,991 pasteurs, n'a que 24 évêques; en Irlande, au contraire, où il n'y a que 763 ministres de la religion anglicane, il existe 22 évêques. On pourrait en outre citer plusieurs dignitaires de l'église qui n'ont jamais paru en Irlande. Il en est un entr'autres qui habite l'Italie depuis 14 ans, qui touche cent-cinquante mille francs par an, et qui a eu l'audace d'adresser, il y a quelques années, une pétition à la chambre des communes pour réclamer un salaire annuel de trois cents piastres en faveur de l'unique pasteur qui dessert une paroisse de son diocèse.

Des documents irrécusables établissent que, contrairement aux lois de l'équité, 763 ministres résidents de l'église anglicane absorbent à eux seuls en Irlande un revenu plus considérable que celui qui était perçu en 1787 en France, par tout le clergé et toutes les corporations religieuses réunies. Et pourtant alors on comptait dans ce pays 78,615 moines, 79,972 religieuses, 211,989 séculiers, et enfin 60,302 curés; ensemble 460,078 religieux. La révolution française a eu pour cause, ou plutôt pour prétexte, les exigences de ces 460,000 religieux, qui coûtaient moins à la France, pays considérable et riche, que les 763 ministres de la religion de la minorité ne coûtent à la pauvre Irlande.

FRANCE.

Une ordonnance du roi autorise la communauté des sœurs de saint Vincent-de-Paul, établie à Paris, rue de la Ville-Vivante.

Dix sœurs de saint Vincent-de-Paul sont parties de Paris pour l'Italie, où les appelle le roi de Naples, qui veut, dit-on, fonder une communauté de religieuses hospitalières.

Dimanche prochain, Mgr Purcell, évêque de Cincinnati, en Amérique, célébrera, à sept heures du soir, l'office de l'Archiconfrérie dans l'église de Notre Dames-des-Victoires. Monseigneur adressera aux fidèles une allocution. (L'Univers 22 sep. embre.)

PARTIE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ETC.

ŒUVRES CHOISIES DE NAPOLEON (1).

NAPOLEON RECEVAINT. L'empereur Napoléon n'était pas seulement un grand général, un grand politique, un grand administrateur, il était encore un grand écrivain.

Nul n'a plus que lui étonné les hommes, et il les a étonnés autant par son langage que par ses desseins. De lui plus que tout autre, on peut dire ce mot fameux: le style est l'homme. Il écrit et il parle comme il agit. Sa parole est une action qui s'exprime; son action, une parole qui se réalise.

Le recueil de ses œuvres n'est rien moins que son histoire écrite par lui-même; et quelle histoire! Original entre tous les poètes, il a disposé sa vie comme un poème antique ou comme un conte arabe, et chacun de ses rêves est devenu un fait, même les plus étranges; chacune de ses inventions a pris un corps, même les plus hardies.

Puissant parmi tous les orateurs, il a renversé d'un mot des gouvernements séculaires, il a animé de son souffle et de sa voix des millions de soldats en armes; il a parlé seul pendant dix ans à l'Europe silencieuse. Il y a dans ce livre des feuilles écrites sous la tente, d'autres tracées sur la mer, dans le désert, au milieu des glaces, d'autres enfin dans la fumée du canon ou dans le palais des empereurs et des rois.

Les dates seules sont éloquentes: Milan, le Caire, Vienne, Berlin, Madrid, Moscou, Fontainebleau! Les signatures elles-mêmes sont curieuses; d'abord un nom italien, Buonaparte; puis le même nom que la gloire a française, Bonaparte; puis enfin ce nom singulier, à peu près inconnu avant lui, et que lui seul portera dans l'histoire, Napoléon!

Il n'est pas un grand événement de sa vie qu'il n'ait lui-même raconté. Chacune de ses campagnes, comme soldat, commence par une proclamation qui la précède, et finit par un bulletin triomphal qu'il dicte sur le champ de bataille. Chacune de ses résolutions, comme politique, est annoncée par un message au sénat, ou par une lettre à un de ses frères les souverains.

Ces monuments successifs de sa pensée sont ce qui fait le mieux connaître cette âme extraordinaire; on l'y suit pas à pas dans son développement impétueux; on y voit naître, puis se développer et grandir la volonté qui a soumis et soulevé le monde, et il n'y a pas un de ces mouvements intérieurs qui ne se révèle dans les transformations de son style.

Jeanne encore, il jette dans ses œuvres hâtives, incorrectes, le désordre d'idées qui le tourmente, ou exhale en invectives passionnées son exaltation républicaine. La langue à part qu'il se fait n'est alors qu'une ébauche.

En Italie, il écrit au directeur des lettres pleines encore de l'inquiétude de sa jeunesse, mais où cette inquiétude n'est déjà plus que l'ardente préoccupation du génie. Il fait de grandes choses et en conçoit de plus grandes. Son langage est toujours bizarre, exceptionnel, mais il n'est plus si incertain. A chaque ligne se révèle en lui, avec une sorte de naïveté, ce mélange d'audace et de ruse, d'imagination et de bon sens, qui doit rester à jamais le fond de son caractère.

En Egypte, son esprit se colore fortement de teintes du climat, il prend dans les formes de sa parole le faste musulman, il devient fataliste comme les beys et superstitieux comme les imams; on ne sent plus que la vague image d'un immense empire oriental le poursuit au pied des pyramides, et le pousse à écrire à la fois sa veuve au schérif de la Mecque, au sultan de Maroc, au bey de Tripoli, au pacha de Syrie, au grand-vizir de Constantinople et au sultan de l'Inde, Tipou-Saïb.

Consul, il s'attache de lui-même à régler sa fougue; l'homme de l'institut, de l'empereur, se fait l'homme du raisonnable; il porte dans ses écrits l'ordre et le calme qu'il rétablit dans le pays tout entier; il veut respecter la grammaire et le bon sens comme la religion, la propriété et la justice.

Empereur, sa voix s'élève aussi haut que sa destinée; avec les aigles romaines et le manteau des Césars, il prend le ton fier et bref de l'antique langue impériale, l'énergie lapidaire, la simplicité sublime du latin: Imperatoria brevitas.

Ainsi l'écrivain se modifie chez lui avec l'homme; d'abord bouillant et désordonné comme une lave, son style finit par devenir dur, grand et froid comme du bronze. Autant les bulletins d'Arcole et d'Aboukir sont agiles et pittoresques, autant ceux d'Austerlitz et d'Iéna sont majestueux et sévères.

Quand vient la période de ses revers, tout s'assombrit et s'efface à la fois pour lui; il trace d'une main affaiblie le récit de ses derniers combats, et ne retrouve ses élan accoutumés que pour ramener au vol l'aigle blessé de l'île d'Elbe à Paris; vaincu, il termine sa vie publique par une lettre immortelle. Enfin, il a enrichi la littérature française, déjà si riche, d'un nouveau genre où il est sans rival, la proclamation; il a créé une éloquence nouvelle après tant de triomphes oratoires, l'éloquence militaire.

Sous ce rapport, il est classique et mérite de prendre place au premier rang de nos écrivains; il a fait des proclamations comme Pascal des pensées, Bossuet des oraisons funèbres, La Fontaine des fables et Molière des comédies; il est dans ce genre le premier et le dernier.

Nul n'en a fait de pareilles avant lui, nul n'en fera après; le monde verra encore d'autres spectacles, d'aussi grands, de plus grands peut-être, mais, à coup sûr, les circonstances personnelles ne se reproduiront pas, et Napoléon restera unique comme écrivain.

Sa manière est comme sa vie; elle ne peut pas être imitée: dernier apogée de son génie, qui le délivre de la foule des copistes, cette ombre fatale des gloires littéraires, et le laisse en tout et pour tout ce qu'il doit être, seul!

(1) Un beau volume de 500 pages, orné d'un portrait de l'empereur; format grand in-18 anglais.

ANNONCES NOUVELLES.

Maintenant à vendre à ce Bureau le Calendrier pour 1844. Aux étudiants en Médecine. Soumis pour l'impression des Journaux et de l'Apprenti.

ENCANS.

Dernière vente de marchandises sèches.—G. D. Balzaretli. Sazon, Chandelle, Ferrerie, etc.—Dumont & Co.

QUEBEC:

LUNDI, 6 NOVEMBRE 1843.

L'Union, attendu de Pietou avec la malle d'Angleterre du 19 octobre, n'était pas arrivé au moment où nous avons mis sous presse. C'est à pareil jour qu'il est arrivé à son dernier voyage l'autant de dernier.

Il n'y a pas eu de malle de l'Ouest aujourd'hui. Le journal de Kingston le plus récent que nous ayons reçu par la malle d'hier est le News de jeudi dernier. Il va sans dire qu'il ne donne pas le résultat de la discussion qui devait s'ouvrir jeudi soir sur la grande question du siège du gouvernement.

Un numéro du News contient un long discours de M. Wakefield sur la question de la colonisation, qui ne le cède pas en intérêt au célèbre discours de M. Sullivan sur celle du siège du gouvernement. Nous en donnerons également une traduction qui remplira deux ou trois de nos colonnes.

Une discussion des plus orageuses a eu lieu lundi dans la chambre en comité sur le bill pour la suppression des sociétés secrètes. On fut obligé de faire évacuer la salle, et une motion fut faite, à ce qu'il parait, par M. Aylwin, pour faire prendre sir Allan Macnab et M. Johnston sous la garde du sergent d'armes.

ANALYSE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL LEGISLATIF.—Un journal de Kingston, The News, du 2 novembre, s'efforce à prouver par des noms et des chiffres, que le vote escamoté au conseil législatif le 1, octobre, sur la question du siège du gouvernement, doit être considéré comme celui de la majorité constitutionnelle de ce corps, et montre de sa part "un degré d'habileté, d'indépendance et de patriotisme qui lui fait honneur."

« Nous nous sommes procuré (dit le News) une liste exacte des membres du conseil législatif du Canada, avec la date de leurs nominations respectives, et cette liste mettra nos lecteurs en état de faire une analyse du vote en question. — Il y a eu tout (poursuit-il) 36 membres du conseil, desquels (le président non compris) 15 sont du Haut-Canada et 17 du Bas-Canada. »

D'abord on ne voit pas trop pourquoi le président du conseil législatif, vice-chancelier du Haut-Canada, ne serait pas compté parmi les membres du conseil. Il appartient à cette section de la province, d'autant qu'il y est attaché, non seulement par sa résidence et ses intérêts locaux, mais encore par ses fonctions judiciaires qui n'ont aucun rapport au Bas-Canada. Le journal de Kingston chercherait-il à dissimuler l'injustice qu'on a faite au Bas-Canada, qui forme les deux tiers de la population, en ne lui donnant que 17 conseillers, tandis qu'on a donné 19 conseillers au Haut-Canada qui n'en forme qu'un tiers ?

Ce serait une preuve qu'il sent au moins cette injustice, quoiqu'il ait dit "d'habileté, d'indépendance et de patriotisme." dans les sens King-tonien de ces mots, pour en faire l'aveu formel. Mais il a beau chercher à déguiser la chose : d'après son propre tableau, nous reproduisons textuellement, sur 36 conseillers législatifs, le Haut-Canada, pour un tiers de la population tout le de la province, n'en a pas 15, non pas 19, mais les deux tiers de cette population, n'en a que seize au lieu de quarante qu'il aurait s'il était représenté au conseil proportionnellement à son importance relative ; et sur ce nombre les Canadiens français, qui forment au moins la moitié de la population totale, n'en ont que huit, au lieu de dix-huit qu'ils devraient avoir dans un conseil composé de 36 membres. Mais le conseil ne se compose réellement aujourd'hui que de 35 membres, dont 20 pour le Haut-Canada et 15 pour le Bas : car l'honorable John Fraser n'en est plus ; sa santé, nous regrettons de le dire, l'obligeant d'aller passer l'hiver dans un climat plus doux, il a envoyé sa démission. L'honorable M. Kimber, nous regrettons également de le dire, est aussi dans un tel état de santé qu'il n'a pu encore se rendre à son poste ; et l'honorable M. Pemberton a abandonné le sien, ce dont nous sommes loin de lui faire un reproche pour le moment, s'il était en faveur de Kingston, comme le News le donne à entendre. Quoi qu'il en soit, le Bas-Canada, en l'absence de ce monsieur, ne peut compter que 13 membres, tout au plus, sur 33, au conseil, et si la majorité se prononce en faveur de cette section ce ne sera certainement pas par des motifs d'intérêt sectionnaire. Mais revenons au tableau.

« Nous mettons en SEMI-CAPITALES (dit le News) les noms de ceux qui voteront en faveur des résolutions de M. Draper, tendant à conserver le siège du gouvernement dans le Haut-Canada, et en ITALIQUES les noms de ceux qui voteront contre. M. Sullivan, qui présidait le comité, devrait être aussi compté avec ces derniers dans un vote en chambre. On voit par la liste que 22 de ces honorables messieurs ont été nommés conseillers en 1841, 7 en 1842, et 7 en 1843. On croit qu'avant d'appeler au conseil les 6 derniers sur la liste, à compter depuis le docteur Baldwin en descendant on s'était assuré qu'ils voteraient tous en faveur de Montréal : c'est pourquoi nous les avons omis dans notre analyse. »

Ce n'est probablement la qu'une supposition, et l'on ne voit pas pourquoi, s'il en était autrement, la même administration, avant d'y appeler M. Draper, ne se serait pas également assurée de son vote sur cette question vitale pour elle : mais n'importe, voici le tableau du News ; les signes de renvoi sont de ce journal, et sont expliqués au bas, dans les notes qui sont aussi de lui.

MEMBRES DE L'HONORABLE CONSEIL LEGISLATIF DU CANADA.

Table listing members of the Legislative Council of Canada, including names like Robert S. Jameson, P. B. DeBlaquiere, Peter McGill, etc., with their residences and nomination dates.

Table listing names and dates of members, including Paul H. Kaulton, Thomas McKay, Gabriel Roy, etc.

« Les 4 messieurs dont les noms sont marqués de ce signe, auraient voté, s'ils eussent été présents, pour les résolutions de M. Draper, ce qui aurait fait 15 voix en leur faveur, exactement la moitié de la chambre légitime, telle qu'elle était sans l'addition forcée de 6, dont un seul était présent lors de ce vote. »

« Ce signe indique 7 messieurs qui, outre les 5 dont les noms sont en italiques, auraient voté contre les résolutions, ce qui fait 12 voix négatives assurées, sur la chambre de 30 membres ; les sieurs William W. Baldwin, Christopher Widmer, René Joseph Kimber, P. Emilus Irving, Louis Massue et P. B. De Boucherville (étant exclus de la noble chambre comme illégitimes, cela va sans dire). »

« Il est douteux comment ces messieurs auraient voté. Ils n'ont que très-rarement assisté aux séances du conseil. Il s'agit des honorables John Fraser et William Walker de Québec, et P. H. Moore, aussi du Canada. Nous ne prétendons pas nous avoir comment ces messieurs auraient voté, mais nous aurions été fort surpris qu'ils eussent voté pour Kingston, surtout les deux premiers. Quoiqu'il en soit, le News doit déqualifier de son compte au moins M. John Fraser qui n'était plus alors conseiller. »

De ces permis, le News tire la conclusion suivante : « On voit donc que sur une chambre complète (af 11 hôte) de 30 membres, une moitié du nombre total est opposée à la translation du siège du gouvernement hors du Haut-Canada, et sur ces quinze, il y en a neuf qui ont appuyé l'administration de lord Sydenham. »

« Les permis étant fausses, ou du moins très hasardeuses, la conséquence n'est pas, et quand tous auraient soutenu l'administration de lord Sydenham, cela ne prouverait pas le contraire. Le News, sentant lui-même la faiblesse de son raisonnement, cherche à l'éclaircir d'un raisonnement plus faible encore ; il ajoute : « Mais une méthode bien plus exacte de s'assurer quelles sont les opinions du conseil législatif à ce sujet, comme branche travaillant du parlement, et de classer les membres comme ils ont assisté à leurs places, ce que nous ferons dans l'ordre qui suit, en prenant l'assistance dans les journaux des sessions de 1841 et 1842. »

« 1. C. qui ont assisté régulièrement : MM. Jamieson, De Blaquiere, Sullivan, Morris, Crooks, Ferguson, M. Cauley, H. Mallon, M. Donald, M. Kay, Dickson, Goodhue, Sherwood, Washburn, Alex. Fraser, Joliette, Bruneau, Roy—18. »

« 2. Ceux qui ont assisté de temps à autre : MM. Caon, Ferris, M. Gill, Kaulton, J. Dionne—5. »

« 3. Ceux qui ont rarement assisté : MM. John Fraser, Pemberton, Moore, A. Dionne—1. »

« 4. Ceux qui ont pris leurs sièges pendant la présente session : MM. Draper, Taché et Walker—3. »

« De la première classe, 13 sur 18 sont en faveur des résolutions de M. Draper ; et des première et seconde classes réunies, 13 sur 23 ; ce qui prouve clairement, et sans contredit, qu'une majorité de ce conseil législatif qui depuis l'Union a représenté les intérêts de la province et s'est occupée de ses affaires, et qui, à deux ou trois exceptions près, comprend tout ce qu'il y a de talents et d'influence dans le corps, est décidément opposée au déplacement du siège du gouvernement. »

« L'absurdité de ce raisonnement est palpable. C'est précisément parce qu'ils trouvent le siège du gouvernement trop mal placé à Kingston que la plupart des autres membres n'ont pas assisté régulièrement à leurs places. Puis, raisonnant d'après sa supposition que les six nouveaux conseillers n'ont été nommés que pour assurer une majorité au gouvernement dans la session actuelle, et prenant toujours ses rêves pour des réalités, le News dit : « Si, comme on nous le donne à croire, le gouvernement de la métropole est sincèrement désireux d'obtenir l'opinion libre (unbiased) de la législature de cette colonie, nous ne voyons pas comment lui ou le représentant de la souveraineté pourrait un instant mettre en ligne de compte les votes d'hommes dont les opinions sont connues avant qu'ils prennent leurs sièges, ou plutôt qu'ils obtiennent ces sièges parce qu'ils ont ces opinions. Nous irons plus loin et nous dirons que si la branche populaire de la législature peut, par l'intermédiaire du conseil exécutif, contrôler l'organisation de la chambre haute pour des fins particulières, les trois états du parlement ne sont qu'un faux-semblant, et l'influence du gouvernement métropolitain, par l'intermédiaire du gouverneur-général, n'est qu'une ombre sans une substance. »

Ainsi, d'après le News, organe des aristocrates en herbe du Canada, il n'existerait en Angleterre qu'une "ombre" d'aristocratie, parce que "la branche populaire de la législature y peut, par l'intermédiaire du pouvoir exécutif, contrôler l'organisation de la chambre haute pour des fins particulières," en y faisant des "additions forcées." Et c'est à une telle école qu'on veut nous recruter, nous Canadiens français, d'aller étudier les institutions et les principes de gouvernement anglais !

ANALYSE DE LA CHAMBRE.—Le correspondant de Kingston du Morning Courier analyse de la manière qui suit, la composition de l'Assemblée législative : « Ministériels.—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boutillier, Boswell, Cameron, Chabot, Child, Cook, Crane, Daly, Derbshire, Dewitt, Dunn, Durand, Forster, Franchère, Gilchrist, Harrison, Hincks, Hopkins, Holmes, Judah, Killaly, Lafontaine, Leslie, McDonald (D), Merrit, Morin, Morris, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Quessnel, Robin, Small, Smith, (Hermannus), Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Thorburn, Turcotte, Turgeon, Viger (D. B.) Viger, L. M.) Wakefield, —51. »

« Opposition.—Cartwright, Duggan, Dunlop, Hale, Johnston, McNab, Moffatt, McLean, Smith (Henry), Sherwood (George), Sherwood (Henry), Watts.—12. »

« Douteux.—Black, Bouillon, Chesley, Christie, Forbes, Hamilton, Jones, Moore, McDonald (J. S.), Neilson, Price, Simpson, Williams.—13. »

« MM. Cook, McCulloch, Ogden, Stewart, et Woods sont absents. De ceux-ci, MM. Cook et McCulloch sont ministériels ; MM. Ogden et Woods de l'opposition, M. Stewart douteux. Il y a encore les comités de Montréal, Chambly et Hastings qui ne sont pas maintenant représentés, mais l'on pense que les deux premiers éiront des membres favorable à l'administration, et que le représentant du dernier joindra l'opposition. »

Pour montrer la nature de Pappui que reçoit le ministère, le correspondant subdivise ainsi les trois classes ci-dessus :

Table showing political affiliations for HAU CANADA, including Ministers, Opposition, and Doubtful members.

Table showing political affiliations for BAS CANADA, including Ministers, Opposition, and Doubtful members.

Table showing political affiliations for HAU CANADA, including Ministers, Opposition, and Doubtful members.

(\*) J'ai placé le nom de M. Baldwin sous HAU-CANADA, quoiqu'il représente Roussak, et celui de M. Lafon sous BAS-CANADA quoiqu'il représente York, parce qu'il est plus naturel de les classer de cette manière.

Table showing the number of volumes in the Legislative Assembly library, categorized by author and date.

TRAVAUX PUBLICS.—On lit dans la correspondance de l'Azore du 30 octobre : « On vient de recevoir le rapport du bureau des travaux publics. J'y trouve qu'il s'est occupé du canal Welland, de la navigation du St-Laurent, depuis Dickenson's Landing jusqu'au lac St-François, du canal de Beauharnois, du canal Lachine, du lac St-Pierre, de la rivière Richelieu (ou plutôt rien n'a encore été fait), de l'Ottawa, du canal Burlington-Bay, des rivières intérieures du district de New-Castle, des lacs, phares, etc., du port Burwell, du port Burwa, du port Dover, du chemin du port Dover, du port Manland, du port Colborne, du lac Ontario, du hâvre de Cobourg, des phares sur l'île de Gull, de la grande route du lac Ontario au lac Huron, des ports de St-Anne la Pêrade et du St-Maurice, du chemin, du chemin entre les Cascades et le Coteau du Lac, de la route de London et Brantford (571 milles), de la route au port Sarnia, des routes de Chatham, Sandwich et Amherstburg. Ce rapport est fort volumineux pour être publié tel quel dans votre feuille ; mais le rapide coup-d'œil que j'ai jeté suffira pour vous faire voir ce que le Bas-Canada gagne à payer la dette du Haut-Canada, quand le million et demi qui a été emprunté en sus sur notre crédit s'est englouti dans des améliorations presque toutes faites dans le Haut-Canada ; car qu'est-ce que les trois ports jetés sur le St-Maurice, le Bayou et la rivière St-Anne-la-Pêrade ? car qu'est-ce qu'un octroi avéré et accordé parmi les autres fonds appropriés par la législature ? Le Bas-Canada est soumis au pillage légal et constitutionnel de la majorité factice que lord Sydenham s'était faite. £184,091-2-2, voilà le chiffre énorme dont nous avons déjà embrassé la responsabilité, sans presque même en profiter, car ôtez 265,000 pour le lac St-Pierre où il n'a pas encore été fait grand chose, puis £23,333 pour la rivière Richelieu où il n'a encore été rien fait, en outre £37,777, pour tous nos ports réunis, enfin £32,332 pour les chemins de la Baie des Chaleurs et des Cascades qui sont loin d'être terminés, et vous aurez en faveur du Haut-Canada la jolie balance de £1,184,349, balance, encore une fois, dont nous sommes chargés en sus de la dette ; en tout £3,000,000. »

Table showing the cost of various public works, including the St-Pierre river, Richelieu river, and the Bay of Chaleurs route.

« Ajoutez à cette somme celle de £16,666 pour le chemin des Cascades, et vous aurez celle totale de £159,742 £159,742 sur £1,844,091 cent mille louis pour le Bas-Canada sur un million pour le Haut ! qu'on dise après cela que nous avons raison de nous plaindre, méchantes têtes que nous sommes ! Voilà, Canadiens du Bas-Canada, les fruits de l'Union ; voilà seulement pour vos intérêts matériels. Songez-y, songez au reste aussi, et vous comprendrez mieux pourquoi je n'aime pas l'Union. »

ELECTIONS CONTESTÉES.—Le même correspondant écrit en date du 29 : « Vous savez qu'hier était un jour de congé pour la chambre, mais peu de membres ont le loisir d'en profiter, car presque tous sont occupés dans les comités ; celui de l'élection du comte de Russell seulement en occupe vingt pour sa part, et les six autres comités permanents absorbent presque tout le reste de la chambre. Le plus intéressant de ces comités est sans contredit celui des élections contestées ; j'y assiste quelquefois quand je peux m'échapper, et je vous assure que l'on n'aura encore jamais lu un volume d'iniquités comme celles qui seront contenues dans le rapport de ce comité. Toutes les créatures, tous les instruments de Sydenham, y sont dévoilés de la manière la plus complète ; on y a retracé jusqu'à la source d'on sont partis les fonds employés à payer les casseurs de têtes canadiennes aux différents Hastings. Il y a, à Kingston, des gens qui se trouvent mal à l'aise, car ils y sont tellement impliqués qu'il leur est impossible d'échapper au verdict de l'opinion publique. Les témoins de l'élection de Terrebonne paraissent se faire un plaisir surtout de mettre tout à nu, et à propos je vais vous raconter deux anecdotes à ce sujet. Un membre de la chambre racontait hier un de ses confrères qui fait partie du comité des élections, le supplia d'user de toute son influence pour adoucir les termes du rapport, employa tout pour le séduire et l'engager à faire faire ce qu'il appelait un "rapport modéré !" Un autre membre se trouvait au comité pendant qu'on interrogeait un des témoins de l'élection de Terrebonne ; un du comité l'apercevant là, demanda au témoin, en le désignant du doigt, si ce monsieur-là ne se trouvait pas parmi les Glengarrys à cette élection : non, répondit le témoin, "je n'ai pas vu celui-ci, mais bien ses deux frères !" Si je voulais anticiper sur le rapport, je vous ferais dresser les cheveux sur la tête. Vous savez combien l'enquête sur le néfaste 21 mai avait fait agiter les esprits, mais qu'est-ce que celle-là a fait de celle-ci ? Les abominations d'un Verres, en Sicile, n'approchent pas de celles commises par Poulett Thompson, "alias" lord Sydenham, en Canada. L'histoire aura de la peine à concevoir comment,

au dix-neuvième siècle, un gouverneur anglais a pu non seulement se conduire impunément ainsi dans un pays civilisé, mais même être élevé à la pairie, et apothéosé dans le livre où il est appelé "most godlike man!" N'y a-t-il pas de quoi trembler à la seule pensée qu'il est possible de tromper l'Angleterre à ce point, car sûrement on ne s'imaginera pas qu'une nation à la tête de la civilisation, un gouvernement qui se fait gloire de régner par l'influence des institutions les plus libérales, puisse de sang-froid et délibérément décorer d'un de ses plus beaux écussons le crime et le meurtre le plus audacieux dans un homme qui a plus fait pour aliéner à l'Angleterre les sujets mêmes à qui elle doit la préservation de ses deux nations américaines, que la plupart des administrations qui l'ont précédée, réunies. »

MANUFACTURES DOMESTIQUES.—On lit dans le British American Cultivator de Toronto : « Dans une lettre que nous adressons les entrepreneurs propriétaires de la manufacture de papier de Portneuf, ces messieurs disent que depuis quelques années le papier fabriqué à leur établissement s'est monté à la valeur de 40,000 piastres par an, et qu'ils l'ont vendu à des prix considérablement au-dessous de ceux auxquels les manufacturiers américains auraient pu fournir le 1er pour ce marché. »

UNE INVENTION IMPORTANTE.—M. Hiram Bigelow, du township de Tecumseth, vient d'inventer une machine pour sécher le blé, qui est regardée par des juges compétents comme une invention de la plus haute importance. M. Bigelow a pris un brevet pour le Canada Oriental et Occidental, et se propose d'acheter un privilège exclusif pour la vente de sa machine aux Etats-Unis. Cela coûtera en tout £100, ce qui prouve que l'inventeur à la plus grande confiance que cette machine sera généralement adoptée. On assure que le blé de printemps peut être passé par cet appareil et préparé sous le plus court délai à être mis en barils et envoyé en Angleterre aussi bien conditionné que de la farine de blé d'hiver. Il préparera mille boisseaux dans une journée de douze heures. Le prix de la machine de M. Bigelow sera de £50, livrée dans quelque partie que ce soit de la province. Si elle fait parfaitement tout ce que l'inventeur garantit, il résultera de son adoption un grand avantage à tous les meuniers considérables de la province. (British American Cultivator.)

L'hiver paraît s'être installé à demeure chez nous. La neige tombée il y a eu hier huit jours, au lieu de disparaître comme on s'y attendait assez généralement, s'est augmentée d'autre neige tombée depuis ; de sorte qu'il y en a maintenant partout dans les campagnes une épaisseur moyenne de cinq à six pouces, et les chemins d'hiver sont excellents. Nous avons déjà eu des gelées assez fortes pour faire prendre les petites rivières et former des nappes de glace sur les bords du fleuve. On patinait hier sur le Saint-Charles au-dessus du pont de Scott.

MUNICIPALITÉ.—L'honorable JOSEPH MASSON, seigneur de Terrebonne, a donné 625 piastres pour la réédification de l'église de Sainte-Anne des Plaines, qui vient d'être détruite par un incendie. Peu de temps auparavant cet honorable et généreux Canadien, qui fait un si noble usage de ses richesses, avait donné 100 piastres pour l'église catholique en construction à Bytown.

ACCIDENT.—Samedi dernier une chaloupe de pilotes dans laquelle le capitaine Pearson, du brick Lina, se rendait à son bord, près de Saint-Jean (île d'Orléans), a sombré dans un coup de vent, le capitaine ayant pris sur lui de mettre plus de voile dehors que le pilote, nommé Côté, ne voulait. Celui-ci s'est sauvé en se cramponnant à une boîte en bois qui était dans la chaloupe et qui a flotté. Le capitaine Pearson a disparu sous l'eau.

NAUFRAGES.—Une goëlette appartenant à M. Dionne de Kamouraska, et commandée par le capitaine Bouchard, qui se rendait de Kamouraska à Québec, chargée de poisson, beurre, orge, etc., s'est échouée sur la pointe Saint-Valier. L'orge est perdue ; le beurre et le poisson en partie sauvés.

PIASTRES MEXICAINES.—Les journaux mexicains viennent de mentionner de piastres fausses et annoncent que le gouvernement a ordonné une enquête sévère sur ce point. Sur les piastres fausses, le mot premières Republica est mal exécuté ; l'espace entre les deux syllabes est beaucoup trop grand, et les feuilles de nopal qui se trouvent au revers de la pièce sont plus larges que dans les bonnes piastres. (Minerve de lundi.)

PECHEURS FRANÇAIS.—Il y a eu cet été plus de trois cents bâtiments pêcheurs français sur les bancs de Terrebonne.

NAVET MONSTRE.—Un navet de Laponie, produit à Halifax cet automne, aurait deux pieds et demi de circonférence.

ILE DU PRINCE EDOUARD.—Le lieutenant-gouverneur, sir Henry Vere Huntley, a provisoirement appelé M. Alexander Anderson junior au conseil législatif de cette île.

M. Swain est arrivé à Charlottetown, venant de Québec.

PEROU.—Il y a eu dans ce pays une nouvelle tentative de révolon au à la tête de laquelle était l'Ex-président Torrico. Mais elle a été étouffée immédiatement par le président Vivanco.

YUCATAN.—Les correspondances de Vera-Cruz du 1er octobre annoncent que les négociations ouvertes entre le Yucatan et le Mexique n'ont amené aucun résultat ; et que Santa-Anna est décidé à recourir de nouveau à la force des armes malgré l'insuccès de sa première tentative. Il va réunir, dit-on, une force de dix mille hommes à Jalapa ; mais ce corps d'armée ne se mettra en route que lorsque le sultat de l'élection présidentielle sera connu.

On lit dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans du 23 octobre : « L'arrivée de la goëlette Argus, venue en 18 jours de Laguna, nous met en possession des derniers journaux de Tabasco, port où l'Argus a touché. »

« A Laguna, on pensait que les hostilités avec le Yucatan allaient bientôt reprendre, et les préparatifs de guerre s'y faisaient avec la plus grande activité. Ce port a été fermé par l'ordre de Santa-Anna ; et aucun des vaisseaux venus de Campeche, soit pour apporter des cargaisons, soit pour prendre du bois de teinture, n'a reçu la permission d'y entrer. »

« La fièvre jaune fessit de grands ravages à Tabasco ; elle avait frappé un grand nombre d'habitants. »

« L'amélioration dans l'état sanitaire de notre ville devient de jour en jour plus sensible. Le nombre des fièvres jaunes a notablement diminué cette semaine ; avant-hier il y avait eu que deux admissions à l'hôpital ; on n'en a compté hier que quatre. Une petite gelée, et tout sera fini. »

MONTE.—Les quelques jours de chaleur qui viennent de s'écouler, ont ramené quelque peu la fièvre jaune à Mobile. Mercredi, six enterrements ont eu lieu, jeudi huit, et vendredi six. On attend la gelée avec impatience.—(Abeille du 23 octobre.)

NOUVELLE EXPEDITION AU POLE ARCTIQUE.—Le capitaine Ross ne doit pas jouir d'un long séjour à terre ; il doit bientôt partir pour une expédition qu'ordonne son gouvernement, pour chercher un passage au Nord-Ouest, ou du moins faire un relevé du pôle Nord.

MELANGES RELIGIEUX.—On verra par l'avis suivant que ce journal, dont la publication est suspendue depuis quelque temps, va prochainement paraître :

Aux abonnés des Melanges Religieux. En vous transmettant la table du 6me volume des MELANGES RELIGIEUX, MM. les directeurs ont le plaisir de vous annoncer la continuation de cette feuille ; car d'un côté, un membre du clergé leur est venu en aide, en avançant les deniers nécessaires aux frais les plus pressants de l'impression ; et de l'autre, un de leurs confrères veut bien consacrer ses soins et ses talents à la rédaction du journal. En conséquence, MM. les Directeurs vont satisfaire immédiatement aux désirs exprimés, qui leur ont été manifestés de tous les points. Ils croient seulement devoir prévenir les amis d'une publication religieuse en Canada, qu'ils s'attendent à une augmentation considérable dans le nombre des souscripteurs, et qu'ils comptent, en même temps, sur la plus prompte exactitude de la part de tous à transmettre à ce bureau le montant de leurs abonnements. Faute de quoi, ils seront forcés de retenir par devers eux les numéros des retardataires, jusqu'à l'envoi de leur argent.

Pour les directeurs des Melanges Religieux, J. C. PRINCE, PIRE, CHAN, Montréal, 31 octobre 1843.

LES CLOCHES DE MONTRÉAL.—On se plaint que la nouvelle sonnerie de la grande église ne se fait pas entendre à dix arpents, ce que les uns attribuent à ce que les ouvertures ne sont pas assez dégagées, d'autres à ce que les grosses cloches sont confondues avec les petites, toutes placées à une même hauteur, et la charpente, trop basse, envoyant le son en bas. Dans les cas d'incendie, si l'on en croit une correspondance publiée dans un journal de l'endroit, on n'entend pas la cloche d'alarme de la rue M'Gill lui de celle du Champ-de-Mars.

ATAIRE DE SAINT-PIE.—Nous apprenons avec plaisir que les officiers en loi n'ont pas jugé à propos de présenter des bills d'indictement contre les personnes arrêtées dans les troubles qui ont eu lieu dernièrement à Saint-Pie, et dont nous avons rendu compte. Cette justice rendue aux accusés doit couvrir de honte les bibistes de Saint-Pie et certains magistrats des environs.

A propos des bibliotes, une lettre de Saint-Hyacinthe nous dit que le bruit courait que l'auteur de tous ces troubles, le docteur Côté, était mort dernièrement d'une attaque d'épilepsie. Nous ne garantissons pas ce rapport, mais il est certain qu'il était dangereusement malade.—(Minerve.)

ENCORE UN INCENDIE.—Nous avons malheureusement à annoncer cette fois la destruction totale d'une église par les flammes. Vendredi dernier entre 5 et 6 heures, une personne qui se trouvait encore dans l'église de Ste. Anne des Plaines, (seigneurie de Terrebonne) s'aperçut que le feu s'était déclaré au maître-autel, sans doute par une lampe qui y avait été placée. Elle donna immédiatement la cloche pour donner l'alarme, mais avant que les secours fussent arrivés, les flammes avaient fait un tel progrès qu'il fut impossible de préserver l'église, ni même de rien sauver ; tout fut la proie des flammes, l'orgue, les ornements, et même les registres, nous dit-on.

Cette perte est immense pour cette paroisse qui est peuplée et qui ne possède qu'un très petit nombre de propriétaires en état de faire les sacrifices nécessaires pour rebâtir le temple. Et ce qu'il y a de plus à déplorer, c'est que d'après ce qu'on nous dit, rien n'était assuré. Voilà donc une paroisse plongée dans la désolation par suite d'une négligence. Et il y a à peine six mois que nous annoncions la destruction de l'église de St. Philippe, incendiée aussi par la lampe où on avait laissé une chandelle brûler toute la nuit.

Il est à espérer que les personnes bienveillantes viendront aux secours des malheureux habitants de Ste. Anne des Plaines. Chacun connaît les actes de générosité du seigneur de l'endroit en pareilles occasions, mais la réédification d'un temple, pour une paroisse aussi dépourvue de moyens on ne peut s'opérer que par une contribution générale proportionnée aux moyens et à la bonne volonté des contribuables. (Minerve de lundi.)

CORPORATION MUNICIPALE DE QUEBEC.

A la séance de vendredi dernier, le président informa le conseil de ville que par suite de la mort de M. Pelletier, l'un des auditeurs du conseil, il serait nécessaire, à la prochaine séance, de procéder à son remplacement.

Il a été présenté un rapport du comité des chemins proposant diverses améliorations, savoir : 1. Que la corporation prenne possession de toute la rue Leadenhall et la fasse remplir. 2. Qu'il soit fait 120 pieds de canal dans la rue St. François, faubourg St. Roch. 3. Que la rue St. Angéline, quartier St. Roch, soit prolongée de la rue St. Gabriel à la rue St. Vallier, à travers le terrain de M. Drapeau. 4. Qu'il soit fait 120 pieds de canal dans la rue St. Gabriel, quartier St. Jean. 5. Qu'il soit effectué une communication directe de la rue des Fossés à la Barrière de la rue St. Vallier, par les rues Belair et St. Antoine, en changeant la direction de la rue St. Antoine.

La prise en considération de ce rapport a été remise à la prochaine séance. Il a été adopté deux rapports du comité des marchés, et il a été ordonné qu'il serait érigé des halles sur la rue des Jardins, Haut-Ville, et sur le marché St. Paul, conformément à des plans soumis et approuvés.

Le rapport du comité du feu sur l'incendie du 7 octobre, dans le quartier de M. Drapeau, a été pris en considération, et la première partie, recommandant le paiement des dépenses encourues à cet incendie, lesquelles se montent à £196 12s. 6d., a été adoptée. Ce montant se compose des sommes suivantes :

Table listing expenses for the fire incident, including water for extinguishing, assistance of pompiers, and cleaning pumps.

Pour assistance des pompiers et fourniture d'eau à l'incendie dans la nuit du 7 octobre..... £50 18 1/2 Pour do. dans le Parc le dimanche 8 octobre..... 113 9 1/4 Pour nettoyer les pompes..... 2 5 0

£196 12 6

Le conseil s'est ajourné à 10 heures et demie sans avoir procédé sur la motion pour ré-considerer les malencontreux amendements aux ordonnances d'incorporation.

Ces amendements ont eu une autre mésaventure à Kingston : la pétition qui les contenait n'a pu être présentée à la législature, parce qu'il lui manquait une formalité, la signature du maire ou de son remplaçant.

Nous aurions voulu, pour l'honneur de la ville, qu'on eût dérobé à la publicité les scènes qui se sont passées dans le sein du conseil à l'occasion de ces amendements et qui imitent en petit celles qui se

passent en grand sur un autre théâtre; mais comme il en a été publié des comptes-rendus dont une des parties croit avoir droit de se plaindre, nous avons eu devoir admettre la communication suivante en réponse:

M. L'ÉDITEUR.—Le Mercury de samedi dernier donna un rapport du Conseil de Ville à sa dernière séance, où il dit qu'il lui-même présent. Ce rapport, cependant n'est pas conforme à ce que j'ai vu moi-même. L'avantage qu'il donne à ceux du conseil dont il s'est fait le champion, tandis que ces braves se sont couverts du plus grand ridicule, prouve que M. Kimlin n'est pas impartial; car le sarcasme dont il manie d'ailleurs l'arme assez gauchement, aurait été tourné avec beaucoup plus de succès contre ses collègues que contre ceux qui en sont l'objet. Je conseille donc à M. Kimlin de continuer plutôt dans le genre injurieux, comme dans sa feuille de jeudi; il paraît avoir un vrai talent pour ce genre, et on ne peut s'empêcher d'admirer qu'il y réussisse à merveille.

Je ne saurais pas M. Kimlin partout dans ses distributions, de crainte de dégoûter le lecteur de "l'Intelligence et de l'Éducation" que ce monsieur voudrait voir seules représentées dans le conseil; je ne contenterai tout bonnement de raconter, avec impartialité, les faits tels que je les ai appris et tels qu'ils sont venus à ma connaissance, me réservant de dire en passant les motifs qui ont induit les nullificateurs ainsi que les procédés par lesquels ces messieurs sont parvenus, à leur vraie honte, à faire rescinder leurs propres résolutions. Je ne chercherai rien, et puisqu'il a plu à M. Kimlin de dénigrer et ridiculiser le parti qu'il désigne comme voulant tout mener au conseil, sous un faux jour, aux yeux de ses lecteurs, il est juste de lui faire voir qu'il a tort; reste à savoir s'il corrigera son erreur. Pour cela il est à propos de prendre les choses d'un peu plus haut.

L'année dernière, peu de temps après les élections municipales, il fut convenu dans le conseil, à l'unanimité, que le comité des règlements serait chargé de réviser l'ordonnance d'incorporation, et d'en faire rapport au conseil. Cependant M. Connolly, qui a aujourd'hui voté pour rescinder ces amendements, pour lesquels il avait lui-même voté, ayant oublié ce qui s'était passé à ce sujet, proposa par motion de nommer un comité spécial pour la même fin; mais il retira sa motion après avoir connu ce qui en était; ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de revenir à la charge, quelques mois après, avec des reproches amers contre le comité des règlements, tant ce monsieur reconnaissait la nécessité d'amender cette ordonnance. Cependant les choses n'en avancèrent pas plus, jusqu'à ce que le président du comité des règlements ayant déclaré qu'il était impossible de s'en occuper, M. Laurin s'en chargea. Ce monsieur, après s'être procuré des amendements préparés par Son Honneur le maire et y avoir lui-même travaillé, convoqua une assemblée du comité afin de lui soumettre ses travaux. Mais, chose étrange! il ne se trouva que deux membres au conseil, malgré les grands reproches que l'on avait faits à ce comité parce qu'il ne faisait rien. Le lendemain, la législature étant déjà en session, M. Laurin, pour éviter de plus long délai, donna avis M. séance suivante du conseil qu'à la prochaine séance il demanderait la considération de ces amendements qu'il lui avait fait passer; ce qui fut agréé à l'unanimité. C'est donc après huit jours d'avis, et après avoir été annoncés dans les circulaires de convocation cinq jours d'avance parmi les ordres du jour, que ces amendements malencontreux ont été passés dans la séance du 13 octobre, à une majorité de quatre voix; donnant ainsi un démenti formel à ceux qui en présence de ces faits osent avancer que le parti qui les appuyait a "essayé de frustrer les intérêts les plus importants de la cité par des manœuvres jésuitiques et par stratagème." M. Kimlin, s'il n'est pas trop aveuglé par la passion, en prendra acte pour l'information de ses lecteurs, afin qu'ils sachent que les sentiments malveillants qu'il prête à ce parti ne sont pas fondés, et qu'il ne désire que sa juste part d'influence dans le conseil, comme il est prêt à l'accorder aux autres.

Mais quel motif a pu porter les nullificateurs à s'opposer à une augmentation de la représentation des faubourgs? C'est qu'ils désirent continuer leur système d'amélioration, toujours en commençant chez soi, et jugeant les autres par eux-mêmes, voici comme ils argumentent: "C'est la propriété qui doit être représentée, et non le nombre; si nous accordions une plus forte représentation aux faubourgs, ils détourneraient les deniers prélevés ailleurs, à l'avantage de leurs sections, merci du peu, et s'opposeraient aux améliorations que nous avons en vue." Ceci est un bien pauvre argument, M. l'Éditeur. Pourquoi l'homme riche doit-il avoir un plus grand nombre de voix que celui qui le serait un peu moins? Idée ridicule! Eh! d'après ce plan il faudrait évaluer la fortune de chacun, et combien de ceux qui aujourd'hui parlent de la sorte se trouveraient privés du droit de vote si un pareil plan était mis en pratique! Le principe d'ailleurs, adopté par le "Go a head", de distribuer les revenus de la cité en proportion de la cotisation de chaque quartier, n'est pas juste; une rue aurait tout autant de droit à faire une semblable réclamation, et il est facile d'en concevoir la conséquence. Sans s'opposer aux améliorations, le parti qu'on accuse de n'en vouloir pas, les désire, il en sent la nécessité; mais il les accorde d'une manière équilibrée; il est opposé au luxe affiché dans certains quartiers, ou cela n'est pas nécessaire, comme dans la rue St. Pierre où il a été fait de grandes dépenses pendant que cette rue était encore bonne, et qui a été payée en bois au-delà du besoin du public, pendant que les quartiers St. Roch et St. Jean sont négligés à un tel point, qu'on est en danger à chaque pas, de s'y perdre, ou de se tordre le cou. On a beau dire que ces quartiers n'ont pas à se plaindre, qu'ils ont eu une bonne part de l'argent prélevé cette année. Moi, M. l'Éditeur, je n'y crois, et j'espère faire voir le contraire à la fin de l'année, quoiqu'en dise Y. du Mercury. Il vaudrait donc mieux que les travaux se fissent où le plus grand besoin se fait sentir; cela serait plus conforme à la justice. Mais ce n'est pas tout: écoutez M. Connolly, ce chaud partisan de la représentation de la propriété, et jugez. Voici la résolution qu'il proposa, secondé par le conseiller Cary, après l'adoption du 13me item à la séance du 13 octobre: "Que la deuxième section de la 1ère ordonnance, fixant la qualification d'un conseiller, soit retranchée," adoptée à l'unanimité. Mais ce n'est pas encore tout; voici une autre résolution, que le conseiller Rousseau seconda pour avoir occasion, comme il le déclara, de parler contre: "M. Connolly propose, secondé par le conseiller Rousseau, que toute personne payant des taxes directement aux fonds de la cité ait droit de voter dans son quartier;" perdue, le conseiller Rousseau lui-même votant contre. Vous sentez, monsieur, la conséquence de telles mesures, si elles fussent devenues lois. Des personnes sans intérêts dans la ville auraient pu être élues membres du conseil et mener les affaires, Dieu sait comment. Il est vrai qu'il ne serait guère possible de les mener plus mal que ceux qui prétendent y avoir de grands intérêts, et cependant MM. Connolly, Wilson et compagnie, en contradiction patente avec leurs principes, proposent et appuient de pareilles résolutions. Ma foi, ces savants, je crois, ont pris celui de ces amendements qui leur fait tant de mal à la tête, pour se débarrasser de leurs propres. Ils en ont eu honneur. Mais qu'importe? Continuons. M. Wilson, à la fin de cette séance, voyant qu'il n'avait pu réussir à empêcher la passation de l'amendement en faveur des faubourgs, donna avis qu'il ferait motion d'en rescinder toute la série à la séance suivante, ce qu'il ne fit pas cependant, et pour cause, car ce ne fut qu'à la dernière séance qu'il y revint après s'être assuré du président avec ses confrères, sans égard aucun pour les privilèges de ceux qui s'étaient rendus de bonne heure à leur poste pour avoir occasion de voter pour un président de leur choix, mais qui en furent privés par le tour charmant que leur jouèrent leurs estimables collègues, qui profitant du temps où ceux-là, sous l'impression que le comité de police siègeait encore dans la chambre même du conseil, se tenaient dans la garde-robe, nonnément à la présidence M. Pety, sans donner aux membres l'avertissement ordinaire de l'ouverture de la séance. Voilà pour "l'Éducation" et "l'Intelligence." Mais, M. Kimlin, pourquoi n'avez-vous pas dit cela à vos lecteurs vous eussent mieux compris. Tenez, c'aurait mieux valu que tout votre plat ridicule. Comme l'a dit M. Kimlin, "cette séance était des plus importantes," et si les nullificateurs ont réussi par la voix prépondérante de leur président de contrebande à faire annuler les précédents sous considération, ils n'en ont pas moins été battus par la force du raisonnement et la manière de disputer. Une discussion à huis clos très-animé se fit d'abord entendre, et je pus comprendre que c'était une protestation énergique de la part de membres qui venaient d'être traités avec si peu d'égard par leurs collègues; j'ai compris distinctement ces paroles d'un des réclamants: "Je ne suis pas de ceux qui ont l'humilité de se croire les représentants de la richesse, de l'intelligence et de l'éducation, mais assurément je rougirais, j'aurais honte d'un pareil manquement aux règles de la bienséance et d'un pareil manque d'égards

envers mes collègues." Le public ayant été admis et les affaires de routine terminées, M. Wilson se leva et demanda "que le quatrième ordre du jour fût pris en considération." Il s'en suivit une longue discussion à laquelle prirent part l'échevin Glackemeyer, qui parla avec beaucoup d'aplomb, les conseillers Flammion, Laurin, McLeod, Connolly et Rousseau. M. Wilson, sommé par ce dernier de dire sur quoi il se fondait pour agir ainsi, fit la réponse compliquée suivante: "Because you have done so yourselves on the same question." Comme vous voyez, grande preuve qu'il fallait reconsidérer la décision du conseil du 13 octobre. Ah! que c'est beau d'être le représentant de l'Intelligence! M. Glackemeyer proposa, en amendement, de renvoyer l'ordre du jour. Cet amendement fut perdu par la voix prépondérante de M. Pety, les membres étant au nombre de 11. Pour l'amendement MM. Glackemeyer, Tourangeau, Laurin, Mithol, Flammion, Rousseau et Robitaille; contre, MM. Simpson, Pety, Cary, Connolly, Lloyd, McLeod et Wilson.

La motion suivante, proposée par M. Wilson, était l'effet de biffer les résolutions à l'égard des amendements proposés comme nécessaires du livre de minutes du conseil, "emportée à la même division." Une autre motion de M. Connolly, chargeant le greffier de la cité d'écrire aux membres de la législature qui avaient été écriés de présenter les pétitions aux diverses branches de la législature fondées sur les résolutions, les requérant de les retirer, vu qu'elles renfermaient certaines clauses qui ne sont pas nécessaires, secondé par M. Wilson, a été adopté aussi par la voix prépondérante de M. Pety. Une autre motion proposée pareillement par M. Connolly et secondé par M. Lloyd, à l'effet de transmettre les procès-verbaux de la soirée avec la lettre du greffier, fut négative, M. Cary votant contre, au grand désappointement de ceux qui auraient voulu voir leur beau travail s'achever vers les salles du conseil législatif à Kingston pour lui donner sans doute l'exemple de décorum et de la consistance.

Dans le cours de la soirée il survint plusieurs incidents qui contribuèrent beaucoup à l'amusement du public. Le conseiller Rousseau ayant proposé une motion pour "que le président laisse le fauteuil," celui-ci parut fort mal à l'aise; il ne savait que dire ni que faire; il croyait l'œuvre manquée, quand enfin, et après avoir prêté l'oreille à M. l'Éditeur greffier de la cité, qui paraissait remplir le rôle de Sibylle ce soir-là, il déclara que considérant cette motion comme en étant un d'ajournement, il voterait contre. Mais cette motion fut ensuite retirée pour éviter à M. Pety de se donner à lui-même deux votes. Une chose aussi dans le cours de la discussion, qui a porté à rire, c'est d'avoir vu M. Connolly déclarer avec emphase qu'il avait prédit que le conseil ne fonctionnerait pas en l'absence de Son Honneur le maire. Ma foi, M. Connolly paraît avoir oublié ce proverbe que les Français prophétisent; car il ne ferait pas tout en son pouvoir pour voir s'accomplir sa prédiction.

Le Mercury, en concluant, dit qu'à une des extrémités de la table, où lieu une légère escarmouche, et que le conseiller Laurin accusa M. Connolly d'avoir dit une fausseté, sur quoi un troisième aurait félicité le premier de ne pas avoir fait allusion à lui-même, parce qu'il s'en serait vengé sur son nez; ce brave conseiller, que M. Kimlin ne nomme pas et pour cause, c'est M. Wilson. M. Laurin néanmoins, qui n'est pas facile à effrayer, a répondu qu'il ne craignait pas l'assaut, et que s'il osait lui toucher au nez, il ferait bien de prendre garde à ses oreilles.

Quant aux efforts que M. Kimlin dit avoir été faits pour empêcher la publication de ces procès-verbaux, c'est vrai, et ce ne sont pas ceux dont il a éponisé la cause qui s'en sont montrés les moins désireux. La menace du Mercury de revenir à la charge n'a rien d'effrayant, et comme disait sir Francis B. Head: "Qu'il vienne s'il l'ose." M. Kimlin a aussi trouvé à propos, pendant qu'il était sur le ton, de comparer un membre du conseil à un agneau; il le serait bien désirable que M. Kimlin lui-même en eût un peu moins l'apparence, et qu'il en eût un peu plus le caractère.

Je dois vous demander pardon, M. l'Éditeur, pour avoir peut-être abusé de votre indulgence, en m'ouvrant vos colonnes. Mais c'est un mal nécessaire, ce M. Kimlin depuis quelque temps s'est fait le destructeur des Canadiens dans le conseil, auxquels il attribue des motifs et des ententes qu'ils n'ont pas, et appuie ces imputations mensongères par des faits qu'il dénature: il est donc juste que ces faits soient rectifiés, afin de faire voir, par là, à nos concitoyens d'origine britannique que les Canadiens n'entretenaient aucun mauvais sentiment à leur égard, et que M. Kimlin, en cherchant ainsi à semer la zizanie et la défiance parmi les citoyens d'un même pays, se montre indigne de la mission qui lui est confiée, et abuse de la confiance que ses concitoyens reposent en lui.

UN HOMME.  
Québec, 31 octobre 1843.

RAPPORT  
Des commissaires nommés pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de Gaspé.

[EXTRAITS.]  
(Suite.)

La force et l'étendue de la méfiance et du mécontentement dont nous venons de parler, auraient été, suivant nous, une raison suffisante de chercher un remède dans un changement de système. En étudiant les causes de ce mécontentement, on verra que les personnes qui nous ont fourni des renseignements par écrit, attribuent les maux qu'on se plaint, en partie à la mal-administration personnelle d'un système vicieux; mais nous sommes d'opinion que les déficiences seules de ce système, lesquelles ne peuvent être niées, sont suffisantes pour expliquer son opération fautive, et nous faisons seulement allusion à l'autre cause qui a été indiquée, pour dire que, tandis que nous nous sommes étudiés à éloigner, et autant que la chose était possible, à étouffer les accusations ou les plaintes personnelles contre la conduite, le caractère ou la capacité personnelle des individus liés à l'administration de la justice, nous avons trouvé que ces motifs de manque de confiance existaient trop généralement pour les écarter; et nous ne nous sommes pas crus libres de mutiler ou de supprimer aucune partie des communications écrites que nous avons reçues, qui y sont relatives, convaincus que nous étions, qu'en les annexant à notre rapport, votre Excellence n'en ferait usage que d'une manière compatible avec la justice et le bien public.

Nous persons qui n'est juste aussi d'observer que, tandis que nous avons trouvé des exceptions, parmi les personnes bien informées, à l'universalité de ce sentiment de manque de confiance et de mécontentement dont nous venons de parler, nous n'avons trouvé personne prêt à dire qu'il n'était pas nécessaire de changer de système; et d'ailleurs, nous ne sommes pas de ceux qui croient que les diversions et les oppositions qui travaillent la société, nous pouvons attribuer la cause des diversités d'opinions dont il s'agit, à l'existence dominante d'influences personnelles, locales ou de partis, peu propres à la formation, ou au moins à l'expression d'une opinion impartiale.

Les déficiences dont on se plaint et dont nous avons pleinement reconnu l'existence dans la judicature actuelle du District, sont:—Que la juridiction jusqu'à vingt louis sans appel, et de cent louis avec appel pour être confie à un seul juge, dans un district si reculé et en même temps d'une telle importance croissante, et en outre distingué par de telles particularités de condition sociale que celui de Gaspé.

Une juridiction si étendue est, dans ces deux points, une infraction anormale du système qui a été adopté par la législature en d'autres parties de la province. Là, les juges du Banc du Roi, quoique placés plus avantageusement pour juger d'une manière sûre et exacte, que le juge provincial de Gaspé, ayant à leur côté des collègues instruits et expérimentés, sur un barreau habile pour conduire les causes devant eux, et une opinion publique éclairée pour les arrêter ou les soutenir, n'ont jamais en la liberté d'exercer seuls une juridiction adhésive de dix livres sterling, avec ou sans appel; et ce n'est que dernièrement que l'on a donné aux juges des cours de district une juridiction jusqu'à concurrence de vingt livres, mais avec appel pour les affaires adhésives de quinze livres. En considérant la position d'un juge-résident dans le district de Gaspé, et la petitesse des fortunes des habitants de ce lieu en général, nous ne croyons pas qu'il soit désirable ou sûr de confier à la décision d'une seule personne même les ma-

tières d'une valeur de vingt livres sans appel, et encore moins des causes pour des sommes de cent louis. Nous concourons pleinement dans les observations du membre de Gaspé à cet égard. Il remarque que la fortune entière de bien des personnes dans le district qui paraissent être à l'aise, et qui en effet le sont, considérant leur fragilité, n'exède pas cent louis, et si la moitié même de cette somme était exigée d'elles, ou en vertu d'un jugement faux et erroné, elles seraient irréparablement ruinées. Cependant, d'après la loi, le juge-résident est le seul arbitre de plusieurs de ces fortunes. Nous ajouterons à cela, que l'appel à la cour du Banc du Roi à Québec, que la loi actuelle permet d'intenter dans les matières adhésives de vingt louis et adhésives de cent louis, étant nécessairement accompagné de beaucoup de délai et de dépense qui s'élève en quelques cas à £20 ou plus dans une action ordinaire au possesseur; ce nous paraît pas compenser le désavantage de laisser une telle juridiction entre les mains d'un seul juge, ni y remédier.

Secondement.—Un autre défaut du système actuel, qui se fait sentir de plus en plus, à mesure que la prospérité du district fait des progrès, est de recourir aux cours de Québec pour toutes les matières adhésives de cent livres courant. Les difficultés, le délai et la dépense, pour porter une poursuite de cette nature, dans les parties et leurs de plus de cinq cents milles de lieu où les parties et leurs témoins peuvent résider, nous ont été représentés, et nous croyons que c'est avec vérité, comme étant de nature à causer des pertes, des incon vénients et des obstacles sérieux, dans le cours ordinaire des affaires.

Troisièmement.—Un autre défaut du système actuel, mais tenant plutôt aux détails qu'aux principes, ce sont les dispositions imparfaites de la loi, relativement à la vente des immeubles saisis en exécution de jugements soit de la cour provinciale soit de la cour du Banc du Roi à Québec. Des cas bien constatés ont été portés à notre connaissance, où des immeubles d'une valeur considérable ont été vendus par le sheriff à une perte ruineuse tant pour l'intérêt du créancier que pour celui du débiteur, en conséquence du manque de publicité suffisante quant au temps et au lieu de la vente. Des annonces dans la Gazette de Québec, et à la porte de l'église la plus voisine du lieu où est situé l'immeuble à vendre, peuvent être un avertissement suffisant dans les parties de la province où la population est dense, où circulent des papiers-avoués, et où les nouvelles se répandent vite; mais dans le district de Gaspé, ces précautions ne donnent point de publicité, et il est arrivé que la première nouvelle que le créancier lui-même recevait de la vente de l'immeuble saisi pour le paiement de sa créance, était la demande d'une somme d'argent pour combler ce qui manquait au profit de la vente pour former la somme des frais. Ce fait conduit naturellement à parler d'un quatrième défaut, ou cause de plainte, les frais énormes des poursuites dans le cours provincial. Nous avons vu des cas où les frais de la poursuite ont été de £100, et quoique ce soit un de ces abus auxquels on peut remédier en partie par une meilleure administration du système actuel, par des règlements stricts faits et suivis par le juge, et par l'examen et les taxations solitaires des comptes de prétendus déboursés, le mal doit en partie son origine au système de déboursés, et aux grandes distances à parcourir pour une signification des ordres, n'y ayant qu'une seule cour. On nous a cité des exemples où l'on a envoyé chercher des huissiers d'un bout du district à l'autre pour signifier un ordre, à grands frais de voyage, lorsqu'un huissier près de l'endroit aurait pu être employé; et dans un cas de cette nature, où le demandeur avait fait saisir la propriété avant jugement, et où, après avoir obtenu un arrêt pour cent louis et fait vendre la propriété au bout d'un délai de trois ans, les frais de voyage de l'huissier ont absorbé plus que la moitié du montant réalisé, et le créancier gagnant, non seulement ne reçoit rien de sa dette, mais il est à payer quinze louis de frais.

Quatrièmement.—L'on nous a représenté, et nous croyons avec raison, comme une autre déficiéte du système actuel, que la loi existante n'accorde pas de facilités suffisantes pour l'obtention des mandats de capias et de saisie contre la personne et les biens des débiteurs. Dans les autres parties de la province, un créancier peut obtenir ces mandats, dans la plupart des cas, et dans presque tous les temps de l'année, en temps suffisant pour assurer ses droits. Mais le créancier qui demeure au Bassin de Gaspé, où sont les bâtiments, ou dans quelque un des établissements sur la rivière Ristigouche, où se fait le commerce des bois, voit son débiteur transporter ses effets, ou se préparer à quitter la province, dans le premier cas, par mer, et dans le second, en passant au Nouveau-Brunswick en traversant la rivière, sans pouvoir, pour assurer sa dette, obtenir d'ordre qu'en allant à New-Carlisle, distant de soixante milles du premier lieu et de plus de soixante et quinze de la rivière Ristigouche. Dans l'un ou l'autre cas, un délai de quatre ou six jours est insupportable, et l'occasion est perdue. Un autre défaut dans ce système, qui nous a été indiqué, c'est la trop grande brièveté de la période de quinze jours accordée pour appeler des jugements de la cour provinciale. Il en est résulté en quelques cas que la partie lésée, ou croyant l'être par le jugement, n'a pu en obtenir connaissance que lorsque les temps alloués pour en appeler étaient déjà passés.

Nous pouvons faire remarquer ici une autre déficiéte ou inconvénient provenant de la présente organisation de la judicature; c'est que le pronotaire qui est seul chargé des dossiers de toutes les causes intentées dans le district, et dont la résidence doit être au principal siège de la cour à New-Carlisle, est obligé de transporter avec lui ceux des causes de Percé et de Douglastown, en allant et venant tous les ans, fréquemment dans des chaloupes ouvertes, et toujours au risque de les perdre ou de les faire endommager. Cela serait évité s'il était autorisé à nommer un député à Percé qui aurait la garde de ces procédures.

Pendant notre séjour à Percé et à New-Carlisle, les sessions générales de la paix eurent lieu dans les mois de juillet et août. Nous en primes occasion de voir comment les affaires s'y conduisaient; et le premier commissaire sommé, dont le nom se trouvait dans la commission de la paix de ce district, comte de conseil exécutif, voyant que les sessions de New-Carlisle ne pouvaient fournir d'un nombre suffisant de magistrats, et que les magistrats des environs de Percé désiraient avoir son assistance, prêts au serment, et présida les deux sessions. Nous avons aussi, au moyen des questions que nous avons adressées généralement aux juges de paix, obtenu des renseignements par écrit très-étendus, sur le mode de procéder des magistrats lorsqu'ils assistent individuellement comme conservateurs de la paix; sur la nature des affaires portées devant eux, et enfin sur les difficultés qu'ils éprouvent à saisir et arrêter les criminels, et à exécuter la loi pour le maintien de la paix, et la répression du crime. Nous avons aussi porté notre attention sur la convenance de modeler de nouveau la présente commission de la paix, d'après les suggestions et les observations qui ont été adressées au secrétaire provincial par les syndics des districts municipaux de Gaspé et de Bonaventure, et le membre représentant le comté de Gaspé, et qui nous ont été transmises par ordre de Votre Excellence. Comme on devait s'y attendre, vu le peu de connaissances légales des magistrats, et l'organisation vicieuse de la police, nous avons remarqué dans les procès des juges de paix nombre d'irrégularités bien propres à obstruer l'administration de la justice criminelle. Des personnes accusées d'avoir violé la paix, ont constamment été renvoyées en ne donnant d'autres cautions qu'elles-mêmes; et quoiqu'elles répétassent l'offense peut-être contre la même personne, elles étaient toujours traitées de la même manière, par pure compassion, ou à cause de l'éloignement de la prison, de la difficulté de les y transporter, ou du long espace de temps qui devait s'écouler entre les sessions de la paix. Dans d'autres cas, les actes de cautionnement n'ont pas été transmis à l'officier qui appartenait, et comme de raison, la partie a échappé au bras vengeur de la loi. Un criminel, emprisonné par un magistrat pour félonie ou une autre offense grave, a été admis à caution par un autre juge de paix; et une autre personne, coupable de félonie et de sacrilège, est maintenant en pleine liberté à Québec. Un individu traduit devant un magistrat, en vertu d'un warrant, pour un larcin, qui, avant le changement opéré dans la loi criminelle par l'acte provincial 4e et 5e Vict. c. 25, aurait été une offense capitale, a été déchargé par le même magistrat, avec une simple recommandation de mieux se conduire à l'avenir. Dans une autre instance, un prisonnier a été envoyé en prison par un juge de paix, et au lieu de donner un ordre par écrit, il a simplement transmis au geolier, par les mains du constable, un symbole familier.

(A continuer.)  
NAISSANCE.  
Samedi matin, Mme. P. Dorion, a mis au monde un fils.

VENTES PAR ENCAN.  
SUCRE, EAU-DE-VIE, CAFÉ, EFFETS DE MARINE, ETC.  
MARDI prochain, 7 du courant, aux magasins de H. J. NOAD, écouyer, rue St. Paul:  
20 BOUCAUTS sucre brillant, 25 tonnes Mélasse,  
4 barriques Eau-de-vie de C. guac,  
28 quarts de  
1 octave  
4 barriques Vin rouge,  
En débarquement du Barnhopside, venant d'Halifax.  
—AUSSI—  
50 quarts Café rôti,  
25 sacs de vert,  
30 boîtes Tabac cavendish,  
12 do du nord,  
20 do Thé Hyson jeune fait à la campagne,  
11 do Arrowroot,  
10 tonnes Riz,  
50 quarts Réine,  
50 do Br,  
50 do Goudron,  
10 do Verm,  
2 do contenant du saumon frais en file,  
20 boîtes de Chocolat,  
20 do Cacao préparé,  
3 do d'Épave de Cayenne,  
10 boucauts fromage lin,  
La vente à DEUX heures,  
G. D. BALZARETTI,  
Québec, 2 novembre 1843.

DERNIERE VENTE DE MARCHANDISES SECHES POUR LA SAISON.  
JEUDI, 9 du courant, aux magasins de MM. MASSON, LANGEVIN & Co, sera vendue sans réserve:  
UN GRAND ASSORTIMENT de MARCHANDISES propres à la saison, Conditions libérales,  
La vente commencera à 2 heures.  
G. D. BALZARETTI,  
Québec, 6 novembre 1843.

Par DUPONT & Co.  
Il sera vendu aux hangars des sous-ségnés, JEUDI prochain, le 9 du courant, à DEUX heures pour clore des consignations:  
500 BOITES Savon de Liverpool  
50 do Chandeliers moules de Londres à mèches cirées  
100 do Chandeliers de Québec  
20 Quarts Verre  
20 do Vin de Madère, 4 douzaines chaque,  
40 do Porter de Londres  
20 Boîtes fer-blanc C  
20 do do I X  
100 do Tôle  
10 Quarts Cuivre  
10 do Alun  
20 do Noir à souder en chopes  
20 do Mine de plomb (Serpent's Friend)  
1 Boucauts Cofre-forte  
200 Baril-penture blanche, noire, jaune et verte  
5 do fluide à écrire  
100 Ramon Papier Pot et Foolcap  
10 Baril Tabac en poudre  
1 Caisse Chimistrat Cherot  
5 Pipes Cidre.  
—AUSSI—  
250 Sacs Sel de Liverpool  
20 Quarts Blanc de Céruse.  
DUPONT & Co.  
Québec, 6 novembre 1843.

Sera vendu au plus haut enchérisseur postivement sur les lieux JEUDI, le 9 novembre courant, à UNE heure de l'après-midi:  
UN emplacement appartenant à Madame veuve MOFFET, situé au Palais, rue St. Nicolas contenant vingt-six pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir d'une rue à l'autre, joignant au nord par Jean Bélanger et au sud par Jouis Bernier et le sieur Sasseville. N. B. Cet emplacement est situé dans un poste avantageux pour le commerce et n'est assésu qu'à une modique reente annuelle de 6s. 8.  
Il sera donné de bonne écriture à l'acquéreur avec des titres incontestables.  
G. GUAY, Notaire.  
Québec, 3 novembre 1843.

VENTE D'IMMEUBLES.  
A L'ENCHÈRE publique sera vendu LUNDI, le TROIZIÈME de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin à la porte de l'église paroissiale de Nicolet:  
Un immeuble comprenant quatre perches et quatre-vingt-cinq pieds de terre de front et plus s'il y a, sur trente arpents de profondeur, étant une part et portion indivise à prendre dans une terre située en la paroisse de Nicolet, et la concession du bois des Acadiens, consistant en totalité en trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, borné par devant au chemin du roi, par derrière et d'un côté au nord est à Honoré Hébert, et de l'autre côté au sud-ouest à Louis Farnard, avec les droits et parts et portions indivis dans la Maison, grange et étables et dans les autres dépendances de la dite terre. Ce morceau de terre provient de la banqueroute, de Hypothèque Paul Beauvais de Québec, Boucher.  
De bons titres seront donnés à l'acheteur. Pour les conditions et autres informations s'adresser à Nicolet à J. JUTRAS, écouyer Naturel, ou à Québec, à ULRIC J. TESSIER, Syndi  
Québec, 10 octobre 1843.

VENTE DU SOIR.  
Par D. O'Doud.  
Tous les LUNDIS et MARDIS, à ses chambres d'En-cun, Basse-Ville.  
UN assortiment général de Marchandises séchées de goat et de fonds, coutellerie, papeterie, joaillerie, et hardes faites.  
N. B.—Pour les particularités voir les affiches.  
LE CALENDRIER DE QUEBEC FOURL'ANNEE 1844.  
LE CALENDRIER DE QUEBEC pour l'année bissextile 1844, publié et à vendre chez Wm. NELSON, No. 19, rue la Montagne, contenant outre la matière ordinaire, les termes des Cours du Banc du Roi et les Cours de District et de Divisions pour les Districts de Québec, de Portneuf, de Saguenay, de Rimouski, de Kamouraska, de St. Thomas, de Dorchester et de Chaudière.—Prix, 6 sous pièce, et 2s. la douzaine.  
Québec, 6 novembre 1843.

Calendrier du Bas-Canada  
POUR L'ANNEE BISSEXTILE 1844.  
LE CALENDRIER est orné d'une jolie gravure de la ville de Québec, et contient outre la matière ordinaire, les termes des Cours du Banc du Roi et les Cours de District et de Divisions pour les Districts de Québec, de Portneuf, de Saguenay, de Rimouski, de Kamouraska, de St. Thomas, de Dorchester et de Chaudière.—Prix, 6 sous pièce, et 2s. la douzaine.  
Québec, 6 novembre 1843.

PERDU,  
SAMEDI dernier, entre le marché St. Paul et le marché de la Basse-Ville, un autre comp. une somme de 31 piastres en divers billets de Banque. La personne qui l'aurait trouvé recevra une récompense en la remettant soit à ce Bureau ou chez M. Méthot à la Basse-Ville.  
Québec, 6 novembre 1843.

GRAINE DE LIN.  
L'Écoussigné donnera le plus haut prix pour le raot pour de bonne Graine de Lin. Bateau dans le hangar de M. Arno.  
CHARLES KING.  
Québec, 6 novembre 1843.

AVIS.  
LIVRES SPLENDIDES DE LONDRES, ETC. ETC.  
Le restant de cette collection splendide est offert en vente de gré à gré aujourd'hui, au 6 et de main 7 du courant, aux prix de l'encan, sur bureau et sousigné, rue du Palais.  
G. D. BALZARETTI,  
Québec, 6 novembre 1843.

AUX ETUDIANTS EN MÉDECINE.  
L'Écoussigné a donné à Berthier (District de Montréal) un cours de lectures, commençant le 27 novembre courant, sur les branches suivantes de l'art médical: Théorie et pratique de la Médecine, principes et pratique de la Chirurgie, art obstétrique, Maladies des femmes et des enfants, Anatomie et Physiologie, Anatomie pratique et démonstration. Prix pour tout le cours, £10 0 0. Pensum convenable dans le village à bas prix. Pour plus amples informations, s'adresser par lettres françaises de port aux Drs. TURCOTTE ou MOLL de Pondroit.  
Berthier, 26 octobre 1843.

AVIS.  
DES soumissions seront reçues par le Comité Permanent de l'Assemblée Législative sur les Impôts, à DIX heures du matin du Lundi 13e jour de Novembre prochain, pour l'IMPRESSON DES JOURNAUX et de l'APPENDICE de la présente session de la dite Assemblée, dans les deux langues, (ainsi que pour la RELIURE). Tout l'ouvrage devra être fait de la même manière, sous le même format et avec de pareils matériaux que ceux de la dernière session. Les soumissions devront être envoyées sous enveloppe à mon adresse.  
ALFRED PATRICK,  
Chambre de Comité, }  
Assemblée Légis. ative, }  
Kingston, 31 octobre 1843.

EMPRUNT POUR LES CHEMINS.  
ON demande à emprunter, sous l'autorité de la loi de Victoria, chapitre 17, £10000 courant. Des soumissions seront reçues au Bureau de la Commission des Chemins à Barrière pour tout ou partie de la somme ci-dessus, dont les intérêts seront payés semi-annuellement au bureau de la commission.  
J. PORTER,  
Secrétaire.  
Québec, 3 novembre 1843.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le sous-égné jusqu'à l'heure du MIDI de MERCREDI 8 novembre prochain, pour la fourniture des articles suivants pour la Police de la Cité (desquels on pourra voir des patrons à au bureau du Chef de Police):  
28 CASQUES DE FOURRURE,  
27 PAIRES DE MITAINES,  
27 PAIRES DE BOTTES D'HIVER.  
R. H. RUSSELL,  
Chef de Police.  
3 novembre 1843.

EN DEBARQUEMENT  
Du Barnhopside, venant d'Halifax:  
500 PEAUX sèches, poids légers  
150 quarts Hangs d'Ar chat n° 1  
Et de la Persévérance, venant de Gaspé:  
50 quarts Helle de Baleme  
H. J. NOAD,  
Rue St. Paul.  
Québec, 3 novembre 1843.

AVIS.  
L'À été ordonné aujourd'hui qu'ANTOINE FROZIER, Pilote n° 41, serait suspendu de ses fonctions de Pilote durant l'espace de douze mois, pour avoir échoué la barque Irish Girl sur le récif de l'Isle Rouge, le 19 septembre dernier.  
Attesté, LINDSAY & LEMOINE  
Gr. M. T. Q.  
Maison de la Trinité,  
Québec, 3 novembre 1843.

A VENDRE.  
UN superbe morceau de terre de première qualité, d'environ 7 arpents de front sur 6 de profondeur, situé au Gros Pin à un mil de Québec sur le chemin de Charlesbourg, avec grange, maison et superbe réservoir d'eau pour passage de la terre. Le tout appartenant à Antoine Berthier.—Pour plus amples informations s'adresser à L. PARADIS, batisseur au Palais.  
Québec, 28 octobre 1843.

AVIS.  
TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu LOUIS FORTIER, en son vivant de la paroisse de Charlesbourg, cultivateur, sont priées de les transmettre à J. B. TRUDELLÉ, écouyer, notaire à Québec, dûment attestées; et toutes celles qui doivent à la dite succession sont priées de payer sans délai au dit J. B. Trudelle, à son Bureau, Haute-Ville de Québec, Rue du Paroiss, N° 6, lequel est autorisé à régler les affaires de la dite succession.  
JOACHIM BEDARD,  
Tuteur aux mineurs Louis Fortier.  
Québec, 30 octobre 1843.

Banque de Québec.  
26 octobre 1843.

ON fait savoir qu'un Dividende de trois pour cent sur le montant du Capital versé a été déclaré aujourd'hui, pour le 6ème courant, et sera payable à la Banque, dès qu'après le 1er Décembre prochain. Le livre de transfert sera clos le 10 du mois prochain et rouvert le 1er Décembre.  
Par ordre du Conseil,  
NOAH FREER, caissier.

FAÇON DE HARDES À BON MARCHÉ.  
DRAPS fournis et employés suivant mesure à des prix presque aussi bas que les hardes à la mode; aussi, un grand assortiment de Hardes garanties de la meilleure façon, pour convenir à la poche de chacun, depuis le gentilhomme jusqu'au journalier.  
T. C. BROWN,  
Importateur et Marchand Tailleur,  
Boutique au coin de la rue Buade, Haute-Ville.  
Québec, 27 octobre 1843.

BUREAU DE MÉDECINE DE QUÉBEC.  
HOTEL-DIEU, 3 Novembre 1843.  
A prochaine séance trimestrielle du Bureau pour l'examen des Candidats à l'étude ou à la pratique de la médecine, aura lieu mardi 7 novembre prochain à deux heures P. M.  
Les candidats sont requis de transmettre leurs documents au Secrétaire au moins trois jours avant l'examen.  
Par ordre du Bureau,  
J. Z. NAULT,  
Secrétaire.

Les ventes ont lieu à la porte de l'église des lieux où sont situés les immeubles ou au bureau du Shérif, lorsqu'il n'y a pas d'église.

VENTES PAR LE SHERIF.

AVIS est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés...

RATIFICATIONS.

TOUTES les personnes qui peuvent ou prétendent avoir quelques privilèges ou hypothèques, en vertu d'aucun titre, ou par tout autre moyen quelconque dans ou sur les propriétés ci-dessous désignées, sont priées de se présenter par écrit...

VENTES PAR LE SHERIF ET RATIFICATIONS. DISTRICT DE QUEBEC.

Table with columns: DEMANDEURS, DÉFENDEURS, IMMEUBLES, OU SITUÉS, and VENTE. Lists various property sales and ratifications in the District of Quebec.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Table with columns: DEMANDEURS, DÉFENDEURS, IMMEUBLES, OU SITUÉS, and VENTE. Lists property sales in the District of the Three Rivers.

RATIFICATIONS. DISTRICT DE QUEBEC.

Table with columns: ACQUEREURS, VENDEURS, IMMEUBLES, OU SITUÉS, and DATE DE R. Lists ratifications in the District of Quebec.

FONDERIE A VAPEUR DU ST. LAURENT, RUE CHAMPLAIN.

OBJETS EN FER ET EN CUIVRE FONDUS de toute espèce, ouvrages pour Machines à vapeur, pour Moulins, Garnitures de Cabestan, Pompes, etc.

AVIS.

DES soumissions cachetées, adressées à Board of Works, Kingston, seront reçues jusqu'au VENDREDI, 10 NOVEMBRE prochain, pour les ouvrages des différents canaux à faire entre le Long Sault et la Pointe aux Inroquois, et aux Galops.

A VENDRE

SOIXANTE ET QUINZE BOUCAUTS CASSONADE, partie en entrepôt 25 tonnes Melasse supérieure 50 do Rhum de la Jamaïque pur, 5 dans 8 et 1 dans 2

PERDU.

DANS LE DERNIER INCENDIE DU PALAIS, UNE petite boîte de bois, peinte couleur d'acier, longue d'environ huit pouces, contenant une cinquantaine de louis en billets de banque et deux piastres argent monnayé, et aussi quelques trente sous et un grand nombre de billets promissaires.

PIANOS ET MUSIQUE A VENDRE.

NOUVELLEMENT reçus une variété bien assortie de pianos, y compris un Grand Quatre, que l'on croit être le premier importé dans ce pays.

DESSIN ET PEINTURE. R. C. TODD

L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il reprendra ses leçons de Dessin et de Peinture MÉRREDI 18 du courant, et il espère qu'on voudra bien lui continuer le patronage dont il a déjà été honoré.

F. H. G. MILLIGAN, FACTEUR DE PIANOS,

OFFRE à vendre ou à échanger des Pianos de Cabinet, Victoria, Harmoniques de Cottage et cetera - Il répare et avise ordre comme à l'ordinaire.

AVIS.

LES soussignés informent leurs amis et leurs pratiques qu'ils ont transporté leur établissement de meubles dans la maison de M. PIERRE FOURNIER, de la même profession, rue St. Vallier.

A VENDRE.

TABAC en FEUILLES, en boucauts, LAINE en balles, Quelques pièces de toile du pays.

EN DEBARQUEMENT

Du Fairfield, venant de Sidney: 26 BARRIQUES } Cassonade 60 quarts Huile de Morue De la Caroline, venant de la Baie St. George: 300 quarts Hareng 50 do Saumon De PELLI, venant de New-York: 20 quarts Vernis brillant.

LIVRES DE DEVOTION, D'ECOLE, &c. AU N° 13.

HUILE DE MARSOUIN DEUX FOIS CLARIFIEE.

A VENDRE chez les soussignés, Agents, pour cette vente, de MM. CASGRAIN ET TETU, de la Rivière-Du-Roi, HUILE DE MARSOUIN clarifiée par un nouveau procédé et préparée avec le plus grand soin pour l'usage des familles.

Manteaux et Redingottes DE CAOUTCHOUC, (India rubber).

UN ligne droite de la Manufacture de MM. C. Mac J. INTOSH & Co de Londres, à vendre par les soussignés.

AVIS.

LE soussigné Curateur à la succession vacante de feu P. N. MARTINEAU, en son vivant marchand à St. Roch de Québec, requiert tous ceux qui doivent à la dite succession de payer sans délai entre les mains, au bureau de MM. MASSON LANGEVIN, & Co. En la Basse-Ville de Québec, à défaut de quoi les comptes seront remis entre les mains d'un Procureur pour Collection.

A VENDRE.

UN GRAND ASSORTIMENT DE POELES ET ARTICLES DE FONTE très bien connus des Trois-Rivières et de Saint-Maurice, et en telles quantités que l'on désirera, savoir: POELES doubles 36 et 30 pouces do simples 36, 30, 31, 30, 27, 24 et 21 do de cuisine, Nos. 6 et 4 d'un vieux patron do de chambre très élégants

MEDICAL HALL.

ANNONCE respectueusement qu'il vient de recevoir d'Angleterre, par le Ste Richard Jackson et la Jamaica, un assortiment général de Drogues, COMPOSITIONS CHIMIQUES, et MEDICINES PATENTES, SAVONS de TOILETTE et PARFUMERIES, BOUTONS de toutes sortes, PEIGNES d'écaillé et d'ivoire d'une grande variété de patrons.

BLANCS DE MAGISTRATS A VENDRE A CE BUREAU.



CHARRON, SELLIER, PEINTRE, etc., etc., Rue Ste Ursule, No, 36. EDOUARD GINGRAS, CARROSSIER.

L'HONNEUR d'offrir au public en général, les plus sincères remerciements pour l'encouragement si libéral qu'il a reçu d'eux depuis l'ouverture de ses ateliers.

CHARRS-A-BANCS, ALBERT PHAETONS, doubles et simples, GIGS AMERICAINS, ET AUTRES, etc., etc., ALBERT SLEIGHS, doubles et simples, (de son invention).

Les plus beaux et plus élégants plans de voitures reçus tout récemment d'Europe, les ouvriers les plus parfaits dans toutes les branches de son état, et les meilleurs matériaux possibles, lui permettent de dire avec confiance que tout ce qui sort de ses ateliers, est non seulement en état de lutter pour l'élégance et la solidité avec ce qu'il y a de plus parfait sur ce continent, mais peut rivaliser avec les ouvrages des premiers ateliers d'Europe.

Les prix sont les plus bas, et ses conditions des plus avantageuses. L'encouragement si libéral qu'il a reçu de tous les Gouverneurs et grands officiers militaires et civils, sont des titres de recommandation bien précieux et qui attestent plus que suffisamment la supériorité de ses ouvrages.

Quebec, 20 octobre 1843.

N. B. Voitures d'été à 4 et 2 roues, et voitures d'hiver, de seconde main, à très grand marché.

JOHN DODD, TAILLEUR ET DRAPIER, 12, RUE DU PALAIS,

DEMANDE à informer respectueusement ses nombreux patrons et le public en général, qu'il a reçu aujourd'hui un assortiment splendide d'EFFETS NOUVEAUX et A LA MODE, propres à la saison, comprenant: Draps de l'ouest d'Angleterre, superfins, fins, une et deux fois foulés, do. de pilote et de castor, unis, mêlés, et à l'épreuve de l'eau, Casimirs unis et de fantaisie, Doestkins, Diagonals, et Tweeds, Vestes de velours, satin, mérinos, Valencia, Marseilles, et de schâle, et nombre d'autres articles dans sa ligne, auxquels il sollicite vivement l'attention de ceux qui ont besoin de faire tels achats, étant assuré que son assortiment actuel ne peut être surpassé en qualité et en variété, par aucun autre établissement en cette ville.

EDOUARD THIVIERGE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 11 RUE DU PONT, FAUBOURG SAINT-ROCH.

LE soussigné en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir par la voie de New-York, les modes de Paris, de Londres, et de New-York, ainsi que les coupes qui y ont rapport.

Etablissement de Pelleteries Anglaise et Américaine, 12 RUE BUADE, W. S. HENDERSON & Co.

VIENNENT de recevoir par le Jamaica leurs importations d'automne de FOURRURES ET PEAUX MANUFACTURÉES, qui avec un fonds considérable de Marchandises de cette ligne confectionnées à leur établissement de Québec pendant l'été dernière leur permet d'offrir au public un des assortiments les plus variés et les plus élégants de Fourrures pour les Dames et les Messieurs, qui aient jamais été offerts par aucune maison dans cette ville.

PELLETERIES AU PRIX COURANT.

J. B. CORRIVEAU, N° 15, Rue LA MONTAGNE, 2de maison en dehors de la Porte de la Basse-Ville.

ROBES de Carioles du Nord de la première qualité Capots de Robe de Bulle Do de Loup-marin Québec, 20 octobre 1843.